



***Aînés d'aujourd'hui –
logements de demain***

Comptes-rendus de la conférence

Du 15 au 17 mai 1990, Charlottetown

***Aînés d'aujourd'hui –
logements de demain***

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (CANADA)

Vedette principale au titre :

Aînés d'aujourd'hui, logement de demain : comptes-rendu de la conférence.

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. addit. : Today's seniors, tomorrow's housing.
«15-17 mai, 1990, Charlottetown.»

«NHA/LNH 6438»

ISBN 0-662-58118-0

No.de cat. MAS. NH13-1/4-1991

1. Personnes âgées — Logement — Ile-du-Prince-Edouard —
Congrès. I. Société canadienne d'hypothèques et de logement.
II. Titre : Today's seniors, tomorrow's housing.

HD7287.92C32P7 1991
C91-098564-2F

363.5'946'09717

©1991, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : Centre des relations publiques, SCHL

Table des matières

Introduction	3
Résumé	7
«Apprendre à se connaître» Ouverture de la conférence	9
David Fram	
Fred Eberman	
Mots de bienvenue	11
L'honorable Joseph Ghiz	
L'honorable Eileen Rossiter	
Andrew Wells	
Michael Daley	
Panel 1, «Logements abordables et accessibles»	13
John Alyward	
Gary MacLeod	
Debra Darke	
Questions et réponses	
Déjeuner-causerie	17
L'honorable Roberta Hubley	
Panel 2, «Nouveaux choix de logement»	19
Joyce Pickles	
George Cross	
Colin Collette	
Questions et réponses	
Dîner-causerie, «Loger les aînés aujourd'hui et demain»	23
Dr Gloria Gutman	
Panel 3, «Le soutien communautaire»	27
Laraine Poole	
Dorothy Breeze	
Alan Parks	
Jean Dewar	
Olive Bryanton	
Soeur Pauline Burke	
Margaret Quinn	

Panel 4, «La planification de l'autonomie»	31
Anne-Marie Poirier	
Adrian Good	
Donna MacArthur	
Questions et réponses	
Déjeuner-causerie	35
L'honorable Alan Redway	
Conclusion de la conférence, Rapports des ateliers à la conférence plénière	37
Panel 1	
Panel 2	
Panel 3	
Panel 4	
Clôture de la conférence	41
Peter Doucette	
L'honorable Eileen Rossiter	
Fred Eberman	
David Fram	
Remerciements	43
Annexes	
A : Comité de planification du programme	
B : Index des conférenciers	
C : Animateurs et rapporteurs	
D : Exposants	
E : Renseignements pour ceux qu'intéresse le logement du troisième âge	

Introduction

Au cours des 25 années qui s'écouleront entre 1986 et l'an 2011, nous assisterons à une augmentation substantielle du nombre et de la proportion des personnes âgées dans la population canadienne. Statistique Canada estime que le nombre des Canadiens de 65 ans et plus doublera presque au cours de cette période. On prévoit qu'il y aura un peu moins de cinq millions de personnes âgées au Canada en l'an 2011 et qu'en l'an 2045, un Canadien sur cinq sera une personne âgée.

Les conséquences de ces facteurs démographiques sur le plan social et politique ne sont pas passées inaperçues. Les aînés joueront un rôle dynamique en tant qu'électeurs et les mouvements qui s'occupent de leur bien-être et de leur qualité de vie continueront d'avoir beaucoup de visibilité et une forte priorité. Partout au pays, on lance des programmes spéciaux de gérontologie et des initiatives d'entraide éducative. Il serait difficile de trouver une grande ville canadienne qui ne compte pas de logements du troisième âge ou d'établissements de soins.

Les intérêts et les préoccupations liés aux circonstances particulières qui entourent le troisième âge demeureront en bonne place dans les priorités sociales des gouvernements municipaux, provinciaux ou territoriaux et fédéral. En même temps, toutefois, la réduction du déficit figure maintenant au sommet de l'ordre du jour économique et d'autres groupes, comme les familles monoparentales, font en quelque sorte concurrence aux aînés en matière de logement.

Il est manifeste que la société doit de plus en plus faire preuve de jugement et d'initiative pour la répartition d'un ensemble restreint de ressources. Le logement pour les personnes âgées présente un défi intéressant, car il faut compenser le coût des logements du troisième âge en prolongeant leur vie utile. C'est pourquoi, pendant de longues années encore, la vision des aînés d'aujourd'hui dictera le mode de vie de ceux qui les suivront.

L'expérience révèle qu'on ne s'est pas assez préoccupé de la nécessité d'offrir aux aînés du Canada un ensemble dynamique et individualisé de choix en matière de logement et de services de soutien au palier local. L'élaboration d'une bonne stratégie de logement doit s'inspirer fortement à la fois de la consultation des aînés sur le plan local, d'idées novatrices et des expériences réalisées à l'échelle nationale et internationale.

En octobre 1988, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) organisait à Halifax (Nouvelle-Écosse) une conférence nationale intitulée «Choix de logements pour les Canadiens âgés.» Une des principales conclusions de cette rencontre était qu'il fallait d'autres discussions et d'autres échanges d'information au niveau des provinces et territoires. Après la conférence, le Comité du logement de la conférence a décidé que la SCHL, en collaboration avec les organismes de logement des provinces et territoires, organiserait dans chaque province ou territoire une conférence portant sur les besoins de logement de la population croissante du troisième âge.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. s'est jointe à la SCHL pour organiser la conférence et fournir le personnel de soutien. Pour assurer la participation des aînés et des autres personnes intéressées aux questions de logement à la planification de la conférence, on a mis sur pied un Comité de planification du programme comprenant des représentants des associations du troisième âge, de l'industrie du logement, des organismes de soins de santé et de service social, de la SCHL et de la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. Le comité avait pour mandat d'étudier les problèmes particuliers et d'examiner les options les plus pertinentes pour l'Î.-P.-É. On trouvera la liste des membres du comité à l'annexe B.

La conférence, qui a duré trois jours, a eu lieu du 15 au 17 mai 1990 à l'hôtel Prince Edward de Charlottetown. Au total, 234

personnes se sont inscrites à la conférence, dont 129 aînés (c.-à-d. des personnes de 55 ans ou plus).

Toute une gamme de professions étaient représentées à la conférence. Le tableau suivant présente le nombre de participants selon la profession qu'ils ont indiquée eux-mêmes. (Tableau 1)

La catégorie «personnes âgées intéressées» désigne le nombre réel de personnes de 55 ans ou plus qui ont assisté à la conférence.

Le Secrétariat du troisième âge de Santé et Bien-être social Canada a contribué aux frais de déplacement et d'hébergement pour faciliter la participation des aînés à la conférence et pour assurer une représentation de toute la province.

Les participants ont reçu un cahier contenant des renseignements sur les sujets des panels, expliquant les diverses options de logement et les options financières qui seraient traitées, avec les avantages et les désavantages possibles de chacune. Ce cahier permettait aux participants d'étudier les dossiers avant les panels et a servi de guide pendant les ateliers. Dans le cadre de la conférence, on a présenté quatre panels en séance plénière : «Logements abordables et accessibles», «Nouveaux choix de logement», «Le soutien communautaire» et «La planification de l'autonomie.» Chaque panel a été suivi d'une période de questions. Tous les participants ont ensuite assisté à l'un des 14 ateliers tenus en même temps pour discuter des sujets traités par le panel. À la séance plénière de conclusion, on a présenté la réaction aux sujets des panels de même que des recommandations portant sur des

mesures ou des initiatives de politique aux participants et aux co-organisateurs de la conférence. On trouvera un résumé sommaire des exposés, des discussions et des recommandations de chacun des ateliers dans le Résumé.

En plus des exposés des panelistes, les participants ont entendu des allocutions de l'honorable Joseph A. Ghiz, premier ministre de l'Î.-P.-É., l'honorable Alan Redway, ministre d'État (Habitation), l'honorable Roberta Hubley, ministre chargée de la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., l'honorable Eileen Rossiter, sénateur, Peter Doucette, député provincial de 3rd Kings, Andrew Wells, directeur général, Société d'habitation de l'Î.-P.-É. et Michael Daley, directeur général, région de l'Atlantique de la SCHL. Une allocution thématique a été prononcée par le Dr Gloria Gutman, directrice du Centre de recherche gérontologique de l'université Simon Fraser.

Une exposition sur table a eu lieu tout au long de la conférence pour permettre aux participants de recueillir de la documentation et de parler aux représentants des organismes gouvernementaux, des associations nationales et des associations sans but lucratif qui assurent des services de logement, de santé et de soutien aux aînés.

Les aînés ont joué un rôle essentiel à la conférence de l'Î.-P.-É. Leur intérêt, leur enthousiasme et leurs connaissances ont été précieux pour ceux qui tentent de répondre aux besoins du troisième âge. La conférence a suscité de fortes attentes. Demain est déjà arrivé et le moment est venu de traduire les paroles en actes.

Tableau 1

Personnes âgées intéressées	129
Gouvernement municipal	4
Gouvernement provincial	29
Gouvernement fédéral	26
Institution financière	1
Coopératives et sociétés de logement sans but lucratif	3
Soins de santé/gérontologie	14
Promoteurs/constructeurs/agents immobiliers	12
Architectes/concepteurs professionnels	3
Autres	13
Nombre total de participants	234

Compte rendu de la conférence

Le présent compte rendu résume chacune des séances de la conférence. Ceux qui voudraient le texte même des travaux peuvent se procurer des audiocassettes, de même que d'autres documents portant sur le logement du troisième âge, auprès du :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Bureau national de la SCHL
682, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7
Téléphone : (613) 748-2367

Résumé

Une conférence de trois jours a eu lieu, du 15 au 17 mai 1990, à Charlottetown (Î.-P.-É.). Il s'agissait de la cinquième d'une série de conférences provinciales-territoriales tenues partout au pays; elle portait le titre : «Aînés d'aujourd'hui — Logements de demain.»

La conférence de l'Île-du-Prince-Édouard avait un double objectif :

- dégager les problèmes auxquels font face les personnes âgées en matière de logement; et
- discuter et formuler des solutions pratiques à l'évolution des besoins en matière de logement.

Les associations du troisième âge, les industries du logement et de la finance ainsi que les organismes de service social ont participé à la planification de la conférence. Le programme de la conférence comprenait des séances plénières, deux déjeuners-causeries, un dîner-causerie et quatre panels sur les sujets suivants :

- **Logements abordables et accessibles** — Ce panel examinait les options de logement susceptibles d'intéresser les aînés, qui constituent un groupe diversifié à la fois par le revenu et les préférences. Les options étudiées comprenaient les coopératives d'habitation, les villages de retraite, les pavillons-jardins et les logements en copropriété. On a également traité d'options financières novatrices. Les participants estimaient que les options actuellement offertes correspondent rarement à leurs besoins. On mentionne notamment les problèmes que posent la petite taille des logements, leur mauvaise disposition et leur coût élevé. Les aînés ont également discuté des façons d'améliorer la communication entre eux-mêmes, les concepteurs des logements et les coordonnateurs des politiques et des programmes de tous les paliers de gouvernement.
- **Nouveaux choix de logement** — Ce panel portait sur les options de logement qui permettent l'autonomie en même temps

que des systèmes de soutien. Les options mentionnées comprenaient les pavillons-jardins, la cohabitation et les logements-foyers. Les participants ont surtout parlé des coûts. Bon nombre d'entre eux ont été étonnés du coût relativement modique des logements-foyers existants pour les femmes célibataires. Les pavillons-jardins, une idée nouvelle à l'Î.-P.-É., ont suscité beaucoup d'intérêt. On a proposé de modifier les règlements de zonage pour permettre la généralisation de ce type de logement dans la province.

- **Le soutien communautaire** — Ce panel traitait des services communautaires actuellement offerts et de ceux qui pourraient l'être à l'avenir. Ce sujet a été accueilli très favorablement par les participants. Les ateliers ont souligné la nécessité d'une bonne communication entre les aînés, leurs associations et tous les paliers de gouvernement. Il était manifeste que les aînés de l'Î.-P.-É. n'ont pas besoin de beaucoup d'encouragement pour s'organiser et veiller eux-mêmes à se procurer de meilleures installations. Ils estimaient qu'en améliorant les communications, ils seraient bientôt en mesure d'influencer les concepteurs et les constructeurs de façon à éviter les problèmes de logement dont ils souffrent actuellement.
- **La planification de l'autonomie** — Ce panel traitait des défis que présentent des immeubles et des espaces habitables conçus en fonction d'une population vieillissante qui désire prolonger ses possibilités d'autonomie. On a recommandé au gouvernement de l'Î.-P.-É. d'adopter le Code national du bâtiment et les modèles sans barrière qu'il comporte. Les aînés ont mentionné que de nombreux édifices publics de l'Î.-P.-É. présentaient des difficultés d'accès pour les personnes âgées. On a aussi notamment recommandé la création d'un service provincial de conception pour aider les particuliers et les promoteurs à préparer des plans de

logement adaptés aux aînés. On s'est également plaint du fait que certains logements du troisième âge sont situés trop loin des membres de la famille et des amis des résidents. Enfin, certains participants ont déclaré que la plupart des logements du troisième âge sont trop petits et n'ont pas de salle commune, par exemple des salles de loisirs.

Après chaque panel présenté en assemblée plénière, les participants se sont répartis entre 14 ateliers pour évaluer le potentiel des choix de logement pour les aînés de l'Î.-P.-É. Les résultats des ateliers ont été présentés par le coprésident de la conférence lors d'une séance de conclusion à la fin de la conférence. Ces résultats, sous la forme de problèmes et de recommandations, se trouvent dans le chapitre «Conclusion de la conférence» (page 37).

En gros, les participants ont livré quatre grands messages :

- **Les aînés veulent rester autonomes et habiter leur propre maison le plus longtemps possible.** Les aînés participants étaient convaincus que si on leur assurait des services pour les aider à modifier leur logement actuel, ils pourraient rester autonomes plus longtemps. On considérait que le plus grand obstacle pour les aînés qui désirent demeurer dans leur propre maison est la hausse du coût de la vie pour ceux qui ont un revenu fixe.
- **Les aînés désirent choisir parmi une gamme d'options de logement.** On estimait que si l'on assouplissait les restrictions concernant les modes de financement de rechange, la gamme de choix des aînés serait automatiquement élargie. Il en va de même des règlements municipaux de zonage, qui restreignent l'emploi d'options comme les pavillons-jardins.
- **Il faut améliorer les communications et la coordination entre les aînés et tous les paliers de gouvernement qui leur assurent des services.** Ce désir d'améliorer la communication était si intense, surtout dans les régions rurales, qu'on a formulé de nombreuses suggestions d'amélioration. On a notamment proposé que les gouvernements publient des bulletins à l'intention des aînés et que l'on mette sur pied des centres d'information du

troisième âge dotés de personnes-ressources et d'un coordonnateur. On a affirmé énergiquement que si les aînés étaient mieux renseignés, ils pourraient faire davantage pour améliorer leur propre sort.

- **Les aînés doivent participer au processus de détermination des services et des choix de logement.** En particulier, les aînés désireraient avoir leur mot à dire dans la conception des immeubles et des programmes. On s'est beaucoup intéressé aux économies que représentent les mesures universelles de conception lorsqu'elles sont appliquées pendant la construction. Les programmes pourraient être plus rentables si les aînés étaient consultés dès le début de leur élaboration. On a fortement recommandé à l'Î.-P.-É. d'adopter le Code national du bâtiment, qui comporte des directives concernant les caractéristiques universelles de conception.

Dans son allocution de clôture, le sénateur Eileen Rossiter a parlé de l'importance de la conférence par rapport à son intention d'assurer que les résidents âgés de l'Île aient un vaste choix d'options de logement. Pour permettre ce choix, il faut assurer la collaboration entre tous les paliers de gouvernement, les constructeurs, les promoteurs, les institutions financières et ceux qui fournissent des services aux aînés. Le sénateur Rossiter ajoute que la SCHL a fait sien ce but général de la conférence.

Parlant au nom du gouvernement de l'Î.-P.-É., l'honorable Roberta Hubley, ministre chargée de la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., a déclaré que la formule de la conférence a ouvert une voie de communication entre les experts et les aînés. «Nous ne parlons pas du passé — nous tentons de prévoir un avenir en évolution. Le logement est un besoin fondamental, mais il ne se produit pas tout seul. Il ne vient pas d'une seule source.» Mme Hubley a ajouté que : «Nous, les représentants des gouvernements provincial et fédéral, aurons un rôle à jouer pour répondre aux besoins de l'avenir, mais cela n'est pas tout.» Tous les paliers de gouvernement, de même que les aînés eux-mêmes, doivent travailler de concert afin de résoudre pour eux-mêmes et pour les générations à venir les problèmes que pose le logement du troisième âge.

Ouverture de la conférence

«Apprendre à se connaître»

David Fram, coprésident de la conférence
Agent, relations publiques et expansion des affaires
Société canadienne d'hypothèques et de logement

Fred Eberman, coprésident de la conférence
Directeur de la planification et de la coordination
Société d'habitation de l'Île-du-Prince-Édouard

La conférence s'ouvre par une séance plénière. Les coprésidents, David Fram, agent des relations publiques et de l'expansion des affaires, Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et Fred Eberman, directeur de la planification et de la coordination, Société d'habitation de l'Île-du-Prince-Édouard, ouvrent officiellement la conférence «Aînés d'aujourd'hui — logement de demain» et souhaitent la bienvenue à tous les participants. On annonce que l'allocution de l'honorable Alan Redway, ministre d'État (Habitation), a été reportée au déjeuner du lendemain.

David Fram précise que la conférence est organisée conjointement par la SCHL et la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. Il souhaite

que la conférence permette une communication bilatérale. «Nous vous fournirons les renseignements que nous possédons, puis nous vous demanderons d'étudier ces options et de nous dire ce qui vous semble le plus approprié pour les situations que vous connaissez.»

M. Fram poursuit son mot de bienvenue en expliquant que : «Nous prévoyons étudier toute une gamme de choix et d'options susceptibles de convenir à l'Île. Nous tirerons parti de votre savoir et de vos expériences pour formuler des recommandations en fonction des idées dégagées.»

On invite les participants à continuer de discuter de leurs attentes pour la conférence dans le cadre d'une réception.

Mots de bienvenue

- Modérateur : John Dawes
Directeur provincial
SCHL, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard
- Conférenciers : Le très honorable Joseph A. Ghiz
Premier ministre, Île-du-Prince-Édouard
- L'honorable Eileen Rossiter
Sénateur
- Andrew Wells
Directeur général
Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
- Michael Daley
Directeur général
Région de l'Atlantique de la SCHL

Le premier ministre de l'Île-du-Prince-Édouard, le très honorable Joseph Ghiz, présenté par John Dawes, directeur provincial de la SCHL, souhaite la bienvenue aux participants. Le premier ministre souligne que l'Île-du-Prince-Édouard est dans une situation particulière, car elle compte la proportion la plus élevée de citoyens âgés de tout le pays. D'ici 2030, 25 p. 100 des résidents de l'Île auront 65 ans ou plus.

À l'avenir, «une longévité accrue ajoutera au nombre d'années pendant lesquelles les aînés les plus âgés auront besoin d'options de logement novatrices» de déclarer le premier ministre. «Trouver des façons d'assurer ces options, dans des milieux permettant aux aînés très âgés de conserver leur autonomie et la maîtrise de leur propre vie, sera l'un des plus grands défis auxquels fera face notre société en planifiant le siècle à venir.»

Les gouvernements fédéral et provincial auront un rôle important à jouer pour répondre à ce défi, et il est essentiel de commencer aujourd'hui à planifier en fonction des besoins de demain. «La raison d'être de cette conférence, déclare le premier ministre Joseph Ghiz, est de vous permettre de dire aux gouvernements quelles sont vos attentes, quels sont vos besoins et si les

programmes et services que nous offrons, surtout dans le domaine du logement, sont conformes à vos besoins. S'ils ne le sont pas, c'est aux gouvernements de s'adapter et d'évoluer.»

L'honorable Eileen Rossiter, sénateur, souhaite officiellement la bienvenue aux participants au nom de l'honorable Alan Redway, ministre d'État (Habitation). Elle déclare que la conférence a été convoquée à la suite de la conférence sur les «Choix de logements pour les Canadiens âgés» qui a eu lieu à Halifax en octobre 1988. «Pour la première fois à l'échelle provinciale, de dire le sénateur, nous réunissons les aînés, ceux qui assurent les services de soutien, les constructeurs, les promoteurs, les architectes et les financiers en un même endroit afin d'étudier et d'élaborer de nouvelles options pour le logement du troisième âge.» Elle s'attend à ce que «tous les aînés bénéficient de cette conférence» ajoutant que «votre présence est essentielle à la réussite de cette conférence.»

Le directeur général de la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., Andrew Wells, passe en revue la situation actuelle du logement à l'Î.-P.-É. La province est «fortement engagée» envers les besoins de ses aînés, dit-il. Les programmes

actuellement offerts par la province comprennent un programme de report des taxes foncières municipales, des programmes spéciaux de soins prolongés ainsi que le Programme de réparations d'urgence et la contribution provinciale au Programme de réparations des maisons des personnes âgées. En outre, la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. administre 1 102 appartements du troisième âge dans 39 localités de la province. Il reste toutefois encore énormément de travail à faire. «Notre population vieillissante exige des démarches novatrices et créatrices pour la création de logements du troisième âge» de dire M. Wells.

Le dernier à souhaiter la bienvenue aux participants est le directeur général de la région de l'Atlantique de la SCHL, Michael Daley. Il mentionne toute une gamme de programmes offerts par la SCHL qui visent expressément à assurer aux aînés un logement abordable. Ces mesures comprennent le logement public, le logement

sans but lucratif, les coopératives d'habitation, le programme de logement pour les ruraux et les autochtones, les réparations d'urgence et les subventions de loyer. En outre, le Programme d'aide à la remise en état des logements aide les personnes à faible revenu à réparer leur maison et aide les personnes handicapées à modifier leur logement.

«Étant donné la prudence financière qui s'impose à tous les gouvernements, ajoute M. Daley, il sera important d'élaborer un plus grand nombre d'options abordables, de sorte que le plus grand nombre possible d'aînés soit en mesure de satisfaire leurs besoins sans subvention.» La réalisation de cet objectif permettra aux gouvernements de cibler les subventions de façon plus rentable. Le directeur général déclare enfin que cette conférence constitue une réaction positive à la nécessité de collaboration entre tous les paliers de gouvernement.

Panel 1

«Logements abordables et accessibles»

Modérateur : John Dawes
Directeur provincial
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Panelistes : John Alyward
Coordonnateur du logement
Atlantic Peoples Housing Ltd.
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Gary MacLeod
Président provincial
P.E.I. Home Builders Association
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Debra Darke
Directrice, division de la recherche
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau national
Ottawa (Ontario)

Le premier panel en séance plénière étudie le principe du logement abordable. Après avoir expliqué les deux types de logements abordables, le panel a abordé l'étude d'options financières susceptibles d'accroître les choix de logement qui s'offrent aux aînés.

Coopératives d'habitation

John Alyward, coordonnateur de Atlantic Peoples Housing Ltd. explique qu'«une coopérative est une idée extrêmement simple. Il s'agit d'un groupe de gens qui travaillent ensemble à la réalisation d'un but commun.» Les coopératives d'habitation sont des associations sans but lucratif, dirigées par les membres, qui sont propriétaires de l'ensemble. Les membres sont des locataires, mais à la différence des immeubles locatifs ordinaires, les coopératives accordent à chaque membre une voix dans l'exploitation et la gestion de l'immeuble. Chaque année, les membres élisent leurs représentants à un conseil d'administration chargé de gérer les affaires de la coopérative.

Les logements coopératifs n'appartiennent donc pas à chacun des habitants; ils sont plutôt loués à la coopérative. En guise de loyer, les membres versent un droit mensuel d'occupation couvrant le coût du prêt hypothécaire, des taxes et des frais d'exploitation. Ce droit augmente uniquement en fonction de l'augmentation des dépenses.

L'appartenance à une coopérative «signifie la propriété et le contrôle conjoints de son propre logement, déclare M. Alyward. Dès la création de la coopérative, ce sont les membres qui décident de la conception, de l'aménagement et des politiques. Plus tard, ils font partie des comités chargés d'activités telles le choix des membres, l'entretien, le financement et les bulletins.» Chaque membre peut présenter sa candidature au conseil d'administration et tous les membres sont invités à assister aux réunions et à participer à la prise de décisions. On peut engager des employés ou retenir les services de professionnels pour régler un problème

particulier, mais la décision définitive revient aux membres.

Les coopératives d'habitation présentent plusieurs avantages en matière d'abordabilité du logement. Tout d'abord, la coopérative est une société sans but lucratif, ce qui réduit déjà les coûts. Du point de vue des locataires, la sécurité d'occupation, le contrôle démocratique par les membres et le fait que le logement peut être conçu en fonction des besoins particuliers des locataires sont autant d'avantages précieux. En outre, les coopératives permettent de conserver ou de reconstruire les collectivités que menace la décadence ou le renouvellement urbain. Du point de vue des aînés, l'abordabilité, le contrôle du milieu de vie et la possibilité de développer un sentiment d'appartenance, source d'appui et de camaraderie, constituent des avantages bien précis.

Malgré ces aspects positifs, M. Alyward souligne que «les coopératives d'habitation ne s'adressent pas à tous.» Les membres doivent être prêts à consacrer une partie de leur temps à la participation aux comités, accepter l'interaction avec les autres membres en vue de la réalisation d'objectifs communs et accepter le processus démocratique qui régit la gestion des coopératives.

Les villages de retraite

Selon Gary MacLeod de la P.E.I. Home Builders Association, «il n'existe pas de règles immuables dans le marché des aînés.» En guise d'exemple, il raconte la visite que lui a faite un client éventuel pour parler de la construction d'une maison neuve. Même si ce monsieur avait 83 ans, il jugeait avoir encore plusieurs années à vivre et souhaitait une maison neuve, plus grande et de meilleure qualité. M. MacLeod déclare que bien qu'il soit difficile de généraliser, le secteur privé offre deux grandes options en matière de logement du troisième âge : rester chez soi aussi longtemps que possible, ou emménager dans un ensemble esthétiquement agréable destiné au troisième âge.

Bien que les villages de retraite n'existent pas encore à l'Île-du-Prince-Édouard, M. MacLeod prédit que cette option sera offerte à mesure que vieillira la population de l'Île et qu'un nombre croissant d'aînés d'autres provinces choisiront d'y émigrer pendant six

mois chaque année. Il explique qu'un village de retraite comporte d'ordinaire un certain nombre de «logements» ou maisons unifamiliales. Les habitants peuvent être propriétaires à part entière ou en copropriété. La taille peut varier, depuis le petit lotissement comptant de cinq à dix maisons sur la même rue, jusqu'au grand complexe de 200 à 300 logements comportant «une infrastructure élaborée et des services de soutien.»

Les villages de retraite sont d'ordinaire axés sur une activité de loisirs, comme le golf, la voile ou le tennis. Ils favorisent les activités de loisirs et «un mode de vie autonome et actif pour les aînés actifs. Ils tendent à encourager l'amitié et la socialisation et excluent d'ordinaire les personnes plus jeunes.» Un des principaux désavantages des villages de retraite est qu'ils exigent au départ un investissement considérable.

Pour ceux qui ne connaissent pas les logements en copropriété, composante importante de nombreux villages de retraite, M. MacLeod explique que bien que chaque résident soit propriétaire de son logement, les aires communes comme les trottoirs, les installations de loisirs, le stationnement, les services d'utilité publique et les murs extérieurs appartiennent à l'ensemble des membres de l'association des propriétaires. Comme dans le cas des coopératives d'habitation, les coûts d'entretien augmentent à la longue et les résidents doivent accepter le règlement.

Les options en matière de financement et d'occupation

Debra Darke, directrice de la division de la recherche de la SCHL, donne un aperçu des options qui s'offrent aux aînés en matière de financement et d'occupation; certains de ces choix sont apparus au cours des dernières années tandis que d'autres seront vraisemblablement offerts à l'avenir. Elle conseille aux aînés de tenir compte de deux facteurs importants en faisant leur choix parmi ces options : «Quelles sont mes propres préférences et quelle option correspond le mieux à mes propres besoins?»

Mme Darke traite d'abord des dispositions financières offertes aux aînés qui

désirent demeurer dans leur propre maison. Plus de 60 p. 100 des aînés canadiens appartiennent à cette catégorie et parmi ceux-ci, 85 p. 100 sont libres d'hypothèque. Cependant, 300 000 d'entre eux ont un revenu inférieur à 15 000 \$. À l'Île-du-Prince-Édouard, 72 p. 100 des aînés sont propriétaires de leur propre maison, 93 p. 100 n'ont aucune hypothèque et près de 40 p. 100 d'entre eux ont gagné moins de 15 000 \$ en 1988.

Mme Darke déclare que pour certains de ces aînés, la possibilité de transformer en argent comptant l'avoir propre que représente leur maison pourrait constituer une façon intéressante de se constituer un capital. Cette somme pourrait ensuite servir à réparer, à rénover ou à modifier la maison, à acheter un pavillon-jardin, à construire un appartement accessoire, à payer des services de soutien, à venir en aide aux enfants ou aux petits-enfants, à faire une croisière autour du monde ou à assurer un revenu complémentaire.

Il y a deux façons de convertir en argent l'avoir propre représenté par la maison : les prêts et la vente avec possession différée. Les **prêts** sont garantis par la maison. Dans le cas de la **vente avec possession différée** la maison est vendue pour un montant forfaitaire puis louée de l'acheteur ou de l'investisseur au moyen d'une forme quelconque de bail viager.

Les prêts comprennent le **prêt hypothécaire à capital croissant**, la **rente hypothécaire**, les **marges de crédit**, les **prêts forfaitaires à remboursement différé** et le **report des taxes foncières**. Dans tous les cas, le prêt peut avoir une échéance fixe, une échéance double, être consenti pour la durée de la résidence ou comporter une échéance viagère. Bien que les **prêts hypothécaires de conversion** soient offerts à titre restreint en Ontario et à Vancouver, les prêteurs n'offrent pas encore ce plan à l'Île-du-Prince-Édouard. «À l'heure actuelle, la SCHL étudie la possibilité d'assurer ce type de prêt hypothécaire de sorte qu'il puisse être offert à un plus grand nombre d'aînés partout au pays» explique Mme Darke.

Il y a trois formes principales de vente avec possession différée : la **cession-bail**, la **location viagère/les intérêts viagers** et la **participation à la mise de fonds**. Debra

Darke signale que la vente avec possession différée n'est pas encore offerte au Canada, à l'exception de la participation à la mise de fonds, mais pourrait l'être bientôt.

Pour les aînés qui choisissent d'emménager dans un logement de retraite, Mme Darke présente un certain nombre d'options financières, certaines déjà disponibles, d'autres qui devraient l'être bientôt. Ces options comprennent le **crédit-logement**, par lequel l'aîné consent au promoteur un prêt sans intérêt en échange d'un droit d'occupation à vie; la **mise de fonds partielle**, par laquelle l'aîné verse une partie de la mise de fonds en échange d'une diminution de loyer; la location foncière par laquelle le terrain où est situé le logement est loué à long terme.

Mme Darke précise qu'on peut se procurer dans les bureaux locaux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement les publications de la SCHL et des renseignements sur les options en matière de dispositions financières et d'occupation.

Questions

Une fois les exposés terminés, le modérateur invite l'auditoire à poser des questions. Une participante de Summerside souhaite que les ensembles d'habitation pour les aînés comportent des salles à dîner communes pour assurer que tous les résidents reçoivent une alimentation correcte. Debra Darke répond que les logements comportant une salle à manger sont l'une des options qu'étudie la SCHL et sur lesquelles elle renseigne les promoteurs et les aînés.

Un autre participant croit qu'il est difficile, sinon impossible, pour les aînés d'obtenir des prêts et demande si les nouvelles options financières sont véritablement possibles pour ceux qui n'ont pas beaucoup de revenus. Debra Darke convient qu'un certain nombre des options «en matière de financement et d'occupation peuvent n'être accessibles qu'aux Canadiens à revenu moyen ou supérieur.» Elle explique qu'il y a toutefois d'autres solutions, comme «les options des programmes de logement social, appliquées par la SCHL et nos homologues provinciaux, qui s'adressent aux Canadiens, y compris les Canadiens âgés, dont les revenus sont faibles ou qui n'ont pas d'actif représenté par leur maison.»

On demande à Mme Darke si la conversion de l'avoir propre peut modifier la pension des aînés et si la somme ainsi obtenue serait considérée comme un revenu, et donc imposable. Elle répond que la conversion de l'avoir propre «est tout à fait indépendante du revenu que vous tirez de vos pensions.» Il faudrait étudier les répercussions sur les régimes de pension comportant un critère de revenu, comme le supplément du revenu garanti. Elle déclare que dans le cas des nouvelles options financières, la SCHL devrait préciser auprès de Revenu Canada le traitement fiscal de ce revenu.

Une aînée de Kensington présente plusieurs suggestions pour la construction de

logements du troisième âge. Elle recommande que tout soit sur un seul étage «sans escaliers à grimper, au risque de tomber.» Une porte devrait donner directement sur le garage et il devrait y avoir des armoires praticables ainsi faites qu'on puisse atteindre les vêtements et les tablettes depuis le plancher, tandis qu'une armoire distincte, avec des tablettes accessibles, servirait pour les produits et les appareils de nettoyage. Elle propose également que les logements soient dotés d'une salle de lessive avec des tablettes accessibles.

On trouvera un résumé complet des préoccupations et des recommandations formulées par les ateliers qui ont suivi ce panel au chapitre «Conclusions de la conférence,» à la page 37.

Déjeuner-causerie

L'honorable Roberta Hubley
Ministre chargée de la
Société d'habitation de l'Î.-P.-É.

L'honorable Roberta Hubley salue les participants et félicite le Comité de planification du programme ainsi que le personnel de la SCHL et de la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. de la qualité de leur travail de planification et de coordination de la conférence. Elle mentionne les nombreux changements survenus depuis dix ans sur le plan de la technologie et des attitudes, disant qu'il y a eu «une révolution tranquille dans la façon dont nous considérons les aînés.» Il y a dix ans, «la plupart des fonctionnaires n'auraient jamais eu l'idée de laisser les aînés planifier eux-mêmes les services.» On aurait surtout pensé à l'époque à ce que le gouvernement pouvait faire pour aînés et non pas «à ce que les aînés pouvaient faire pour eux-mêmes, ni à ce que le secteur privé pouvait faire, ni à ce que les associations communautaires pouvaient faire.»

Insistant sur le rôle que doivent jouer les gouvernements provincial et fédéral pour répondre aux besoins futurs des aînés en matière de logement, Mme Hubley déclare qu'il faut veiller à ce que les faibles, les désavantagés et les nécessiteux puissent faire appel à certaines ressources. Selon elle, le gouvernement a un autre devoir, «stimuler la discussion, encourager les idées et motiver l'action concrète.» Elle affirme que les délibérations de la conférence aboutiront vraiment à des mesures gouvernementales.

Parlant notamment d'une option de logement pour les aînés, les pavillons-jardins, elle annonce que le gouvernement provincial a approuvé et financé un projet-pilote de pavillons-jardins pour l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet sera coordonné par la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. et le logement sera situé dans le comté de Kings. Mme Hubley déclare également que la province et la SCHL travaillent à mettre sur pied un projet semblable dans le comté de Prince. La ministre se dit confiante que ces projets ne représentent que le début de l'expansion des options de logement offertes aux aînés de l'Île-du-Prince-Édouard.

De l'avis de la ministre, les conclusions de la conférence pourraient aider à fixer les buts à long terme concernant les choix de logement pour les aînés tout en ouvrant des voies de communication entre les experts qui connaissent les options et ceux qui ont besoin de les connaître. Selon Mme Hubley, «l'information échangée au cours de ces deux journées constituera un fondement solide pour la planification de nos options de logement pour l'avenir» et «les travaux de cette conférence mèneront à des mesures concrètes, non seulement de la part du gouvernement, mais aussi des associations communautaires, du secteur des affaires et des aînés eux-mêmes.»

Panel 2

«Nouveaux choix de logement»

- Modérateur : Fred Eberman
Directeur de la planification et de la coordination
Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Panelistes : Joyce Pickles, infirmière
Gouvernante
Résidence Stamper (Logement-foyer)
Charlottetown (Î.-P.-É.)
- George Cross
Projet-pilote des pavillons-jardins
Fredericton Non-Profit Housing Association
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
- Colin Collette
Coordonnateur, programme de cohabitation
Dartmouth Senior Centre
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)

Pour de nombreux aînés, la capacité de conserver leur autonomie en vieillissant est une préoccupation primordiale. Il existe actuellement un certain nombre de choix de logement qui visent à favoriser à la fois l'indépendance et la sécurité. Trois de ces options, **les logements-foyers, les pavillons-jardins et la cohabitation** sont le sujet des exposés présentés à cette séance plénière.

Logements-foyers

Les aînées habitant l'Île-du-Prince-Édouard peuvent trouver dans les résidences Stamper et Charlotte de Charlottetown des logements-foyers (où les occupants ont leurs propres appartements mais prennent leurs repas dans une salle à manger commune). Joyce Pickles, gouvernante de la résidence Stamper, explique que les foyers offrent au total 36 chambres privées en plus des salles à manger et des aires communes. Une gouvernante et un personnel veillent à la sécurité et au bien-être des résidentes. Parlant de «ses dames,» Mme Pickles déclare que les foyers «constituent une grande famille. Nous les

considérons comme nos mères.» La plupart des résidentes apportent leurs propres meubles et ont leur propre téléphone. Elles font elles-mêmes les tâches ménagères si elles le peuvent et aident à la bonne marche de la maison si elles le désirent. Elles sont libres de leurs allées et venues. D'ordinaire, les résidentes se réunissent pour les repas et regardent souvent la télévision ensemble en soirée.

Les résidences Charlotte et Stamper sont des organismes sans but lucratif. Le loyer paie la nourriture, les salaires, le chauffage, l'électricité et l'entretien des bâtiments. Bien qu'il en coûte assez cher d'entretenir les vieux immeubles, Joyce Pickles déclare que «toute dame qui reçoit sa pension plus une pension supplémentaire a les moyens d'habiter dans les résidences Charlotte et Stamper, d'être en parfaite sécurité et de conserver son autonomie; il lui restera même de l'argent de poche.» Mme Pickles vante les mérites des logements-foyers et déclare «ce genre de logement fonctionne, et j'estime qu'il fonctionne bien.»

La cohabitation

Comme les logements-foyers, la cohabitation permet d'éviter la solitude et de partager les coûts. Le principe de la cohabitation est expliqué par Colin Collette, coordonnateur du programme à Dartmouth. Il s'agit de réunir un aîné qui possède sa propre maison ou son propre appartement et un particulier non apparenté qui cherche un logement. Les deux personnes mettent en commun leurs ressources personnelles et financières et cohabitent. Pour la plupart des aînés, il en résulte une réduction substantielle des frais du ménage et une augmentation du revenu disponible.

Le Dartmouth Senior Centre a assumé la tâche de faciliter la cohabitation en mettant sur pied un programme qui offre des services de renvoi et de counselling. Ce programme porte le nom de SHARE (Seniors' Housing at Reduced Expense). On tente de réunir deux aînés, mais il peut arriver qu'une des deux personnes ait moins de 65 ans. «Le temps est peut-être venu d'établir une agence de cohabitation à l'Île-du-Prince-Édouard» propose M. Collette.

Selon M. Collette, la cohabitation donne les meilleurs résultats «lorsque toutes les parties en cause ont des attentes claires, se les communiquent et les comprennent, communiquent ouvertement leurs besoins permanents et ont des besoins complémentaires ou des affinités.»

Colin Collette explique que les services assurés par son programme comprennent l'inscription et le tri des deux parties. Le tri comporte la vérification des références et des entrevues en profondeur à domicile. En outre, il y a une inspection du logement et on facilite les présentations entre les cohabitants éventuels. Enfin, on aide les clients à conclure un contrat entre eux. On offre également de l'aide et des services de counselling une fois la cohabitation commencée.

Pavillons-jardins

George Cross de la Fredericton Non-Profit Housing Association parle de l'expérience qu'il a faite d'un projet de démonstration des pavillons-jardins à Fredericton (Nouveau-Brunswick). Il présente des diapositives de la préparation de l'emplacement et de la mise

en place du logement. M. Cross déclare que Mme Rosina Boyd, qui occupe maintenant le logement, trouve que «c'est la plus belle invention depuis les boutons à quatre trous.»

Pour les aînés qui désirent conserver leur autonomie et leur intimité, tout en demeurant près de leur famille, le pavillon-jardin pourrait être la solution rêvée. Il s'agit d'une petite maison autonome qui peut être située sur le terrain de la maison d'un proche parent. On y trouve d'ordinaire une chambre à coucher, une salle de séjour, une cuisine, une salle à manger, une salle de bain, des espaces de rangement et de lessive. Le logement est réutilisable et transportable; il suffit d'une famille hôte, d'un terrain approprié et d'un emplacement acceptable.

Selon M. Cross, les pavillons-jardins ont pour avantages la transportabilité, l'intimité, la possibilité de conserver son autonomie et l'adaptabilité en fonction de besoins particuliers tels des plans inclinés pour les fauteuils roulants et des barres d'appui. Les logements sont efficaces sur le plan énergétique, non institutionnels et libèrent des logements traditionnels pour de jeunes familles. Les pavillons-jardins réduisent la nécessité des services publics en raison du soutien que les familles assurent aux occupants. En outre, les aînés peuvent conserver leur mode de vie, par exemple posséder des animaux. Une fois que le logement n'est plus nécessaire, il est facile de l'enlever et de l'installer ailleurs.

Il pourrait s'avérer nécessaire de modifier les règlements de zonage pour permettre d'installer des pavillons-jardins sur des terrains établis; en outre la mise en place et le déménagement du logement coûtent cher. L'accès au logement et le stationnement peuvent également s'avérer difficiles. Tout en préconisant l'utilisation des pavillons-jardins, M. Cross recommande que ceux qui songent à en installer, les associations de logement sans but lucratif ou les autres groupes qui en font la promotion de même que les gouvernements municipaux doivent étudier soigneusement plusieurs problèmes avant de proposer d'ajouter un pavillon-jardin à une maison. Ces facteurs comprennent le contrôle de l'occupation, l'effet sur la valeur des propriétés, l'accès au logement et la nécessité d'une zone-tampon entre le logement et les voisins. Il peut

également se poser certaines difficultés pour amener les services d'aqueduc, d'égout et l'électricité au logement compte tenu de la capacité du réseau et de la taille et de l'apparence du logement.

Questions

Après les exposés, le modérateur donne la parole aux participants qui veulent poser des questions. On s'intéresse beaucoup aux logements-foyers. En réponse à une question portant sur le loyer versé pour ce type de logement, Joyce Pickles déclare qu'aux résidences Charlotte et Stamper, il s'échelonne entre 600 \$ et 700 \$ par mois, selon la taille et l'emplacement de la chambre. Une participante se montre plutôt incrédule, déclarant que c'est beaucoup moins que ce

que coûtent d'autres formes de logement du troisième âge. Mme Pickles explique que les coûts sont bas parce qu'«à l'heure actuelle, nous n'avons pas d'hypothèque, le prêt ayant été entièrement remboursé.»

Selon un des participants, les coûts de la résidence sont inférieurs à ceux d'un centre d'hébergement parce qu'il n'y a pas de soins infirmiers. Mme Pickles convient que les résidences n'offrent pas de soins infirmiers, mais «nous offrons bon nombre des soins qu'une famille donnerait probablement à sa mère.»

On trouvera un résumé complet des préoccupations et des recommandations exprimées par les participants au cours des ateliers qui ont suivi le panel au chapitre «Conclusions de la conférence,» à la page 37.

Dîner-Causerie

«Loger les aînés aujourd'hui et demain»

Conférencière : Dr Gloria Gutman
Directrice, Centre de recherche en gérontologie
Université Simon Fraser
Vancouver (C.-B.)

Le Dr Gloria Gutman commence par présenter des statistiques sur les aînés du Canada. En 1986, 2,7 millions de Canadiens (10,7 p. 100 de l'ensemble de la population) avaient 65 ans et plus. La plupart des Canadiens âgés habitent l'Ontario (37 p. 100), le Québec (24 p. 100) et la Colombie-Britannique (13 p. 100). Si l'on classe les provinces selon le pourcentage de la population qui est âgée de 65 ans et plus, cependant, l'Île-du-Prince-Édouard arrive en tête de liste avec 12,7 p. 100. L'Î.-P.-É. arrive également au haut de la liste pour ce qui est de l'immigration nette des aînés. Selon le Dr Gutman, cette tendance peut s'expliquer par la croyance que «ceux qui sont nés dans l'Île ne l'oublient jamais et finissent tôt ou tard par y revenir.»

Au chapitre des besoins de logement des Canadiens âgés, le Dr Gutman souligne qu'il est important de comprendre que la population âgée est à la fois hétérogène et en transition. L'espérance de vie au Canada est actuellement de 79,6 ans pour les hommes et de 83,9 ans pour les femmes. En outre, entre 1931 et 1986, l'âge médian de la population canadienne est passé de 24,8 ans à 31,6 ans. «Les gains les plus rapides dans notre population se retrouvent chez ceux qui ont 65 ans et plus, et dans ce groupe, chez ceux qui ont 80 ans et plus» explique-t-elle.

Les gérontologues constatent que les «jeunes aînés», ceux qui ont entre 65 et 74 ans, sont bien différents des «aînés âgés», ceux qui ont 75 ans et plus. Les «jeunes aînés» sont souvent plus instruits, ont plus voyagé, sont en meilleure santé et ont moins recours au système de soins de santé.

Il y a également des différences importantes entre les sexes. Tandis que la plupart des Canadiens âgés sont mariés (77 p. 100), la situation est bien différente pour les Canadiennes. Le pourcentage des femmes de 65 à 74 ans qui sont mariées n'est que de 54 p. 100, alors que pour celles qui ont 75 ans ou plus, le taux chute à 22 p. 100. «Ce fait a d'énormes conséquences pour le logement» déclare le Dr Gutman. Parmi les personnes mariées et célibataires, les hommes et les femmes, le groupe le plus désavantagé sur le plan financier est celui des femmes âgées qui ne sont pas mariées. «C'est le groupe qui doit vraiment être au centre de nos préoccupations lorsque nous parlons des programmes sociaux et des questions de logement.»

Le Dr Gutman signale qu'il est important de tenir compte des «différences entre les cohortes,» c'est-à-dire des différences entre les gens qui ont pris leur retraite il y a 40 ou 50 ans et ceux qui la prennent aujourd'hui. Par exemple, aux États-Unis, entre 1940 et 1980 la proportion des personnes de 65 ans et plus qui possèdent leur propre maison est passée de 46 p. 100 à 65 p. 100. La tendance est la même au Canada; 64 p. 100 des Canadiens âgés habitent maintenant leur propre logement.

Bien que la majorité de ces logements soient des maisons unifamiliales, un nombre croissant d'aînés achètent des logements en copropriété. Il y a également une augmentation du nombre des aînés, particulièrement des femmes, qui habitent seuls ou dans des institutions. En même temps, le nombre des aînés qui habitent avec

leurs enfants a diminué. Selon le Dr Gutman, cette diminution peut s'expliquer par plusieurs facteurs : de meilleures pensions, un plus grand nombre de logements du troisième âge et le désir des aînés de demeurer autonomes le plus longtemps possible.

Selon la conférencière, les preneurs de décisions et les hauts fonctionnaires ont compris que les aînés désirent être autonomes et disposer de choix. «C'est pourquoi la politique de l'État canadien vise à accroître les options de logement qui s'offrent aux aînés, de même que les mécanismes financiers permettant de rendre les logements plus abordables.»

Le Dr Gutman parle d'une étude qu'elle a récemment réalisée avec le Dr Gerald Hodge dans trois régions rurales du Canada, en Colombie-Britannique, en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Le projet avait pour but d'évaluer une série d'«outils d'évaluation» mis au point par la SCHL pour permettre aux localités rurales et aux petites villes de recueillir, d'examiner et de consigner leurs caractéristiques démographiques et la situation locale. Cette méthode aide la collectivité à évaluer les besoins et les préférences de ses aînés en ce qui concerne les divers types de logement et de services de soutien afin d'investir dans les options les plus adaptées à sa population âgée.

Dans le cadre de la validation du questionnaire destiné aux aînés, on a recueilli des données sur divers sujets, notamment les besoins de logement, la connaissance et l'utilisation des programmes fédéraux d'aide au logement, les préférences en matière de logement, les besoins en ce qui concerne les services de soutien, les besoins en matière de transport ainsi que les projets et les préférences des aînés pour l'avenir en ce qui concerne le logement.

D'après son expérience et les renseignements recueillis au cours de cette enquête, le Dr Gutman offre diverses suggestions à ceux qui sont intéressés à aménager des logements pour les aînés.

- En ce qui concerne les programmes d'aide au logement, la SCHL et les commissions provinciales de logement «doivent entreprendre une grande campagne de relations publiques pour mettre les aînés

au courant de l'existence de ces programmes.» Seulement 17 p. 100 des aînés qui ont fait l'objet de l'enquête ont reçu des fonds des programmes fédéraux d'aide au logement, et la majorité d'entre eux en étaient totalement ignorants.

- Les logements-foyers et les maisons de type Abbeyfield (où de petits groupes d'aînés cohabitent dans une même maison) devraient être mis en place par des associations communautaires, sans attendre que le gouvernement le fasse.
- Les logements du troisième âge devraient être conçus de façon à permettre «le vieillissement sur place» et ne devraient pas être considérés comme un hébergement temporaire. «Lorsque nous construisons un logement quelconque, il faut penser à la personne qui y emménage aujourd'hui et à son état dans dix ou vingt ans.»
- Il faut consulter les aînés quant aux types de logements qu'ils préfèrent. L'enquête rurale révèle que les logements protégés (les logements construits spécialement pour les aînés ou de petites maisons qui offrent des soins restreints) et les logements-foyers étaient les options les plus populaires pour les aînés, suivies par les pavillons-jardins, les petites maisons, les maisons mobiles, la cohabitation et l'embauche d'une gouvernante.
- Les preneurs de décisions devraient comprendre qu'il est important de construire de nouveaux logements comportant certains services et qu'«il est absolument essentiel de continuer à développer nos services de soutien à domicile.» Les domaines où les besoins sont les plus grands comprennent les gros travaux ménagers, le déneigement, l'entretien de la maison, l'entretien du jardin et le transport.

Le Dr Gutman incite à la prudence en ce qui concerne les villages de retraite. Elle explique que ces villages sont d'ordinaire conçus à l'intention des «jeunes aînés» ou des «aînés actifs» et sont d'ordinaire axés sur certaines installations récréatives. «Les villages de retraite s'adressent surtout à des personnes en santé, instruites et à revenu élevé. Ils ne sont pas la solution pour les

vieillards fragiles» dit le Dr Gutman. «Il me semble que notre premier devoir en matière de logement est de prévoir des logements pour ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes.» Elle ajoute que «nous devons prendre garde de ne pas nous leurrer, de ne pas penser que parce que la situation financière des aînés est meilleure aujourd'hui que dans le passé, il y a un grand nombre d'aînés qui ont beaucoup d'argent. En fait, il y a beaucoup d'aînés qui ont peu d'argent.»

Pour les aînés qui songent à déménager, le Dr Gutman offre des conseils sur le choix d'un logement approprié; elle leur

recommande de tenir compte de leurs ressources financières, de leur état de santé et de l'existence de services de soutien officiels et officieux. Les autres facteurs comprennent l'existence du type de logement qu'ils préfèrent à l'endroit qu'ils ont choisi ainsi que la proximité des installations, des services et des possibilités de loisirs qui leur permettront de conserver leur mode de vie. Elle termine en disant que «le thème, tant pour ceux qui fournissent des logements aux aînés que pour les aînés à la recherche d'un nouveau logement, ce sont des options et des choix.»

Panel 3

«Le soutien communautaire»

Modérateur : Sandy Bentley
Directrice provinciale
Soins et soutien à domicile
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Panelistes : Laraine Poole
Experte-conseil
Soins et soutien à domicile

Dorothy Breeze
Directrice
Croix-Rouge de l'Î.-P.-É.

Alan Parks
Direction provinciale
Légion royale canadienne

Jean Dewar
Présidente
West Prince Seniors' Expo

Olive Bryanton
Association de gérontologie de l'Î.-P.-É.

Soeur Pauline Burke
Coordonnatrice
Queens County Seniors' Infoline

Margaret Quinn
Cardigan Seniors Crafts and Drop-In Centre

Les participants assistent à une séance plénière au cours de laquelle les panelistes expliquent les nombreux services et programmes conçus pour les aînés et offerts par divers groupes partout dans la province. Sept panelistes parlent de leur travail.

Services de soins et de soutien à domicile

Laraine Poole, experte-conseil auprès des services de soins et de soutien à domicile, explique pourquoi on met en évidence le soutien communautaire dans le cadre d'une conférence sur le logement. Citant les principes d'Habitat (processus national de

consultation sur le logement du troisième âge), elle déclare que «les aînés conçoivent le logement et les services comme un ensemble intégré qui exige une planification globale et coordonnée.» Mme Poole définit comme suit le soutien communautaire : «une gamme de services assurés par la collectivité pour permettre aux gens de conserver le maximum d'autonomie. Les services peuvent être nécessaires sur une courte période, ou aussi longtemps que nécessaire, et devraient aider les gens à conserver la maîtrise de leur vie aussi longtemps qu'ils en sont capables.»

Mme Poole expose six caractéristiques présentées dans un document de travail

préparé en 1986 par le Conseil consultatif national sur le vieillissement et dont il faudrait tenir compte dans la prestation des services de soutien communautaires. Il s'agit de la nécessité de l'autogestion, du caractère approprié du service, de son accessibilité et de sa disponibilité et de la nécessité de partenariats et de coordination dans la prestation des services.

Programme d'intervention communautaire de la Croix-Rouge de l'Î.-P.-É.

Le Programme d'intervention communautaire a été mis au point en 1986 par la Croix-Rouge et les services de soins et de soutien à domicile pour répondre aux besoins des aînés qui habitent leur propre maison. Le programme est actuellement en vigueur à Souris, Rustico, dans la région Évangéline, à Summerside et à Charlottetown; les services varient d'un endroit à l'autre. Ils comprennent l'aide à la popote roulante, des activités sociales collectives, des déjeuners, des concerts, des services d'accompagnement ou d'escorte et des visites amicales.

Dorothy Breeze, directrice de la Croix-Rouge de l'Î.-P.-É., explique que ce sont les professionnels de la santé, les ministres du culte et les travailleurs des services de soins et de soutien à domicile qui dirigent les aînés vers le programme. Les bénévoles doivent fournir des références et suivre des cours avant d'être appariés avec des aînés en fonction de leur situation sur l'Île, de leurs intérêts et de leur sexe. «Les visites amicales sont le service le plus populaire» selon Mme Breeze. Bien que les bénévoles ne soient tenus de consacrer qu'une heure par semaine à leur partenaire âgé, il arrive souvent qu'une relation s'établisse entre les deux et que les visites deviennent plus fréquentes et plus longues. «C'est un excellent programme, dit Mme Breeze. C'est une grande réussite.»

Légion royale canadienne

Alan Parks parle de la longue tradition d'aide aux aînés de la part de la Légion royale canadienne et de ses Dames auxiliaires. Cette aide se traduit par de

nombreux programmes portant sur la santé, les services de soutien à domicile, le logement et les services communautaires. Ainsi «la Légion accorde chaque année 105 000 \$ en bourses post-universitaires pour permettre aux médecins et aux infirmières d'étudier la gérontologie, déclare M. Parks, et les participants doivent enseigner ce qu'ils ont appris du programme.» À l'Î.-P.-É., la Légion exploite trois complexes d'habitation du troisième âge et deux autres sont en voie d'achèvement. «L'objectif de la Légion, déclare-t-il, est d'améliorer la vie de nos aînés.»

En reconnaissance de ses efforts, la Légion royale canadienne a récemment reçu une subvention du Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s de Santé et Bien-être social Canada. Cette subvention permettra à la Direction nationale d'aider plus directement les chapitres qui désirent accroître leurs programmes du troisième âge ou en mettre sur pied. On travaille à préparer un guide pour les programmes du troisième âge et M. Parks prévoit que cette ressource aidera les chapitres à évaluer les besoins de leurs localités.

Queens County Seniors' Infoline

Selon Soeur Pauline Burke, sur les 7 400 aînés qui habitent dans les limites du comté de Queens de l'Île-du-Prince-Édouard, «un nombre considérable habitent seuls et ne peuvent guère compter sur l'aide de parents ou d'amis.» En vue de rendre accessibles les nombreux services et programmes offerts aux aînés qui désirent conserver leur autonomie dans leur propre maison, la Seniors' Information Line ou Seniors' Infoline du comté de Queens est entrée en fonction en janvier 1990.

Soeur Burke explique que puisqu'il existe plusieurs organismes qui assurent des services aux aînés, «il est difficile pour les aînés d'être au courant des services offerts. Bon nombre de demandes de renseignements aboutissent à un grand nombre d'appels téléphoniques. Il peut en résulter une frustration induite et un retard dans la prestation des bons services aux aînés.»

Les soeurs de Sainte-Marthe coordonnent le service et ont préparé un index de 107 services offerts. Lorsqu'un aîné

téléphone, on consulte l'index et on donne à l'aîné un numéro de téléphone et le nom d'une personne-ressource. «Nous avons fait des appels de suivi dans certains cas, dit Soeur Burke, et les aînés que nous avons rejoints ont déclaré qu'ils ont reçu le service et qu'ils en ont été satisfaits.»

West Prince Seniors' Expo

Jean Dewar, présidente de West Prince Seniors' Expo, explique que depuis quelque temps les aînés du comté de West Prince sont conscients de ne pas faire assez d'exercice. L'activité physique est essentielle au bien-être physique et mental, mais il n'y a guère de programmes de loisirs conçus expressément pour les personnes âgées. Cette constatation a poussé un groupe d'aînés de Tyne Valley, O'Leary, Alberton et Tignish à organiser une journée de conditionnement physique pour les aînés visant à fournir des renseignements sur les services de soutien offerts, les activités de conditionnement qui conviennent et les programmes d'exercice qui peuvent être organisés sur le plan local.

Cette manifestation d'une journée sera à la fois éducative et amusante. «Il y aura des conférenciers invités, des expositions, de bons repas, une période d'exercice, de la musique, de la danse et, si le temps le permet, une chasse au trésor» explique-t-elle. Les stands porteront sur les programmes de soins à domicile et de gérontologie de même que sur les pensions et les services à la disposition des handicapés.

Le but ultime de l'expo est de permettre à chaque localité de comprendre la nécessité de programmes d'activités pour les aînés. «Je sais que si nous pouvons convaincre les gens que c'est une bonne chose, il y aura une suite, car les aînés y verront» déclare Jean Dewar.

Cardigan Seniors Crafts and Drop-In Centre

Margaret Quinn, présidente du Cardigan Crafts Shop and Seniors Drop-In Centre (boutique d'artisanat et centre de jour des aînés de Cardigan) rappelle les origines et les réalisations de ce centre. C'est l'histoire de «la collaboration entre des jeunes et des aînés en vue de la réalisation d'objectifs» explique Mme Quinn. En 1974, un groupe d'aînés et de «gens plus jeunes» de Cardigan ont acheté

une vieille gare et l'ont déménagée.

La boutique d'artisanat ouvrait ses portes à l'été de 1977 pour vendre des produits d'artisanat de haute qualité, comprenant tissages, filages, vitraux, sculptures, poteries et courtes-pointes; les ventes n'ont cessé d'augmenter. Les aînés constituent 75 p. 100 des membres du groupe d'artisans.

Mme Quinn déclare qu'après avoir assisté à la conférence du troisième âge intitulée «Yes We Can,» elle a eu l'idée de construire une annexe à la boutique pour y aménager un centre de jour où les aînés puissent se réunir et faire des travaux d'artisanat. Avec l'aide financière du programme Nouveaux horizons, on a construit une pièce de 44,6 mètres carrés (480 pieds carrés) qui ouvrait ses portes en juillet 1989 à l'occasion d'une soirée de gala où les membres du groupe d'artisans, portant des costumes de l'époque victorienne, ont donné des démonstrations d'artisanat et présenté un concert.

En plus de recueillir des fonds pour les oeuvres de charité et de vendre ses propres objets d'artisanat, le groupe prévoit recueillir des données suffisantes pour préparer un livre sur l'artisanat et la vie en général à l'Î.-P.-É.

L'Association de gérontologie de l'Î.-P.-É.

L'Association de gérontologie de l'Î.-P.-É., au moyen de fonds provenant du Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s travaille à la préparation d'un livre sur les choix de logement pour les aînés de l'Île-du-Prince-Édouard. «On sait que le logement peut favoriser l'autonomie s'il est adapté aux facultés et aux besoins de l'individu» déclare Olive Bryanton, parlant au nom de l'Association.

Mme Bryanton estime que le livre de l'Association favorisera l'autonomie en fournissant aux aînés des renseignements sur les options qui leur sont offertes et sur la façon de s'en prévaloir. Le livre sera organisé par comté et chaque chapitre comprendra une liste des options de logement, la façon d'y avoir accès et les services disponibles dans la région. Puisque beaucoup d'aînés désirent demeurer dans leur propre maison,

selon Mme Bryanton, il y aura également un chapitre consacré à des idées et à des tuyaux pour modifier les maisons en fonction de la diminution des capacités. Un autre chapitre sera consacré à aider les aînés et leurs familles à évaluer les besoins lorsqu'ils sont à la recherche d'un logement approprié.

Le guide des options de logement pour les aînés sera prêt à la fin de 1990 et on pourra se le procurer au bureau de la SCHL à

Charlottetown ainsi qu'à la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., au service de soins et de soutien à domicile, à la division du vieillissement et des soins prolongés et à l'Association de gérontologie de l'Î.-P.-É.

On trouvera un résumé complet des préoccupations et des recommandations formulées par les participants dans les ateliers qui ont suivi ce panel au chapitre «Conclusions de la conférence,» page 37.

Panel 4

«La planification de l'autonomie»

- Modérateur : Gordon MacKay
Directeur
Vieillessement et soins prolongés
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Panelistes : Anne-Marie Poirier
Directrice
Programmes d'éducation
Barrier Free Design Centre
Toronto (Ontario)
- Adrian Good
Ergothérapeute
Service de soins et de soutien à domicile
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Charlottetown (Î.-P.-É.)
- Donna MacArthur
Présidente
Fédération des municipalités de l'Î.-P.-É.
Charlottetown (Î.-P.-É.)

En séance plénière, les participants entendent des exposés sur trois questions qui pourraient influencer le logement du troisième âge à l'avenir. Il s'agit de l'aménagement pour accès facile, de la nécessité pour chacun, y compris les aînés, de planifier l'avenir en ce qui concerne les besoins de logement et de la nécessité de modifier les directives de la construction et les règlements municipaux de zonage.

L'aménagement pour accès facile

Anne-Marie Poirier, du Barrier Free Design Centre de Toronto, apprend aux participants que les données servant à la conception de la plus grande partie des immeubles, des meubles et de l'équipement ont été recueillies il y a 20 à 40 ans auprès de militaires qui étaient en moyenne des hommes droitiers mesurant six pieds. Ceux qui ne se conforment pas à ce modèle font souvent face à des obstacles physiques et sont «handicapés

par leur environnement.»

«Il est absolument nécessaire d'adopter une démarche de conception des espaces habitables qui tienne compte d'une gamme plus vaste de caractéristiques et d'infirmités humaines.» Mme Poirier déclare qu'une telle démarche existe et porte le nom d'aménagement pour accès facile. Il s'agit de rendre le milieu de vie non seulement accessible, mais utilisable par tout le monde, infirme ou pas.

À propos de la conception de logements pour une population vieillissante, Mme Poirier croit qu'à force de vouloir créer des logements plus abordables, on a négligé l'utilité à long terme des immeubles. Les maisons construites actuellement deviendront inconfortables, non fonctionnelles et éventuellement dangereuses pour leurs propriétaires vieillissants. «Il nous faut des logements qui permettent l'évolution de la performance humaine, comme la

diminution de la vue, de l'énergie et de la mobilité» déclare-t-elle.

Expliquant que le but des logements adaptables est de permettre aux habitants de conserver leur autonomie dans leur propre maison, Mme Poirier présente une liste de modifications qui n'exigent pas de grands travaux de charpente ni de rénovations et qui peuvent être incorporés dans les logements neufs. Il ne devrait y avoir aucune marche entre la porte d'entrée et toutes les pièces de l'étage principal. Dans les logements de deux étages, on devrait prévoir une place pour l'installation ultérieure d'un ascenseur. En général, les portes et les passages devraient être assez larges pour qu'un fauteuil roulant puisse les emprunter facilement. En outre, les salles de bain et les toilettes devraient être assez grandes pour permettre d'y manoeuvrer un fauteuil roulant. Les robinets et les poignées de porte devraient être à levier et il devrait être possible de manoeuvrer les interrupteurs et les thermostats d'une seule main ou du poing.

Il serait en outre souhaitable de carreler les murs et les planchers de la salle de bain avant d'y installer la baignoire. Il serait ainsi facile de la convertir en douche pour les fauteuils roulants si le besoin s'en faisait sentir plus tard. Les armoires de cuisine devraient pouvoir s'élever ou s'abaisser. Ces modifications assurent aux occupants et aux propriétaires une plus grande marge de manoeuvre dans l'adaptation des logements à leurs besoins.

Ces modifications ajoutent au maximum 3 p. 100 au coût d'une maison neuve, mais peuvent en accroître la valeur marchande et en augmentent certainement l'utilité. En même temps, on élimine le coût des modifications qui seront nécessaires à l'avenir, et parce que ces caractéristiques font partie de la conception globale, elles ne sont pas laides et ne présentent pas un aspect institutionnel.

Le logement adaptable est encore une idée relativement neuve. Mme Poirier souligne qu'elle gagne en popularité. Ceci est particulièrement vrai aux États-Unis, où l'idée a été incorporée dans le Code du bâtiment de l'État de New York. Elle incite les participants à préconiser l'aménagement universel auprès des constructeurs, des concepteurs, des propriétaires et de tous les

paliers de gouvernement. Mme Poirier déclare en terminant : «Il est temps que nous cessions de handicaper les gens par nos conceptions et que nous leur donnions le choix de conserver leur autonomie dans leur propre maison toute leur vie durant.»

La conception et l'autonomie

Aider les aînés à maintenir un mode de vie acceptable dans le cadre de la collectivité et de la résidence qu'ils ont choisies constitue certes un élément important du travail d'Adrian Good, ergothérapeute auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux de l'Î.-P.-É. «Je m'intéresse à savoir comment les personnes qui souffrent d'un handicap quelconque s'acquittent des activités de la vie quotidienne,» dit M. Good. Il souligne toutefois qu'il est important de se rappeler que «80 p. 100 des aînés sont des membres autonomes et indépendants de notre société.»

Les clients d'Adrian Good se répartissent en deux groupes : ceux qui ont des problèmes de santé ou des infirmités de longue date qui rendent difficile de s'acquitter des activités quotidiennes, et ceux qui doivent faire face à un événement catastrophique, comme un accident cérébrovasculaire ou une crise cardiaque. M. Good explique que pour la plupart de ses clients, ce sont les activités les plus fondamentales de la vie quotidienne qui présentent les plus grands défis.

Des choses comme l'accès à la toilette, à la baignoire, voire à la salle de bain, sont très importantes pour ceux dont la mobilité est restreinte. Les lits présentent un autre ensemble de problèmes. «Quand vous entrez dans la chambre, quelle sorte de lit voyez-vous?» demande-t-il. Les lits à l'ancienne sont souvent trop hauts, tandis que le lit d'eau moderne n'est pas mieux, parce qu'on tend à s'y enfoncer.

«Il y a une loi fondamentale de l'anatomie et de la physiologie, qu'il s'agisse du lit, de la toilette ou d'une chaise : une fois que votre derrière est plus bas que vos genoux, vous avez du mal à vous lever» dit M. Good. Il enchaîne avec d'autres exemples de problèmes communs, tels les prises de courant, les interrupteurs et les serrures.

Il souligne qu'il est important pour les aînés de planifier l'avenir dès maintenant. «Quand vous vous serez fracturé la hanche, il

sera peut-être un peu tard pour songer à ce que vous devez faire à votre maison pour la rendre accessible.» Il recommande aux aînés d'appliquer le principe «et si je devenais infirme?» à tout ce qu'ils font dans leur maison.

«Vous êtes vous rendu compte que la moquette que vous achetez pourrait nuire à votre mobilité dans cinq ans?» Par exemple, il est difficile de marcher avec une canne ou de se déplacer en chaise roulante sur une moquette à poils longs. «Il est important que tout le monde, y compris les aînés, s'occupent de planifier pour l'avenir.»

Urbanisme et Code du bâtiment

Donna MacArthur, présidente de la Fédération des municipalités de l'Î.-P.-É., traite de l'autonomie par rapport aux lignes directrices municipales sur la construction et au règlement de zonage. Chaque municipalité de l'Île-du-Prince-Édouard détermine sa propre réglementation. À ce jour, le Code national du bâtiment, qui comporte des directives concernant l'accès universel et sans obstacle pour les handicapés, n'a pas été accepté par l'assemblée législative provinciale. Chaque municipalité répond cas par cas aux besoins de ses ressortissants.

Soutenant qu'il faut modifier la réglementation, Mme MacArthur incite les aînés à exercer des pressions sur les municipalités pour exiger des modifications. Elle avoue que, dans le passé, les municipalités n'ont apporté des changements que lorsqu'elles y étaient forcées et elle suggère que le temps est venu pour les

municipalités de revoir leur plan officiel et d'envisager un avenir qui tiendra compte des besoins de tous les résidents.

La meilleure façon pour les aînés de veiller à ce que ce mécanisme de réévaluation et de modification soit enclenché, c'est de visiter les bureaux des municipalités, en groupe ou individuellement, pour présenter des idées et des demandes. Donna MacArthur estime que les municipalités écouteront les aînés, s'ils savent ce qu'il faut, tant maintenant qu'à l'avenir.

«Je crois que les besoins existent, conclut Mme MacArthur. Je crois que les municipalités seront réceptives. Je crois que les aînés, plus que jamais, connaissent leurs droits. C'est vous qui avez construit les collectivités et c'est à nous et aux générations à venir de rendre votre retraite aussi remplie et aussi agréable que possible.»

Questions

Après les exposés, le modérateur accueille les questions de l'auditoire. Les participants présentent plusieurs suggestions en matière d'accessibilité, notamment un meilleur éclairage des corridors, des numéros d'appartement plus gros et à hauteur de l'oeil sur les portes, des feux de circulation munis d'un avertisseur sonore et des interrupteurs télécommandés. Anne-Marie Poirier ajoute à cette liste des couvre-planchers antidérapants et antiéblouissants.

On trouvera un résumé complet des préoccupations et des recommandations formulées par les participants au cours des ateliers qui ont suivi ce panel au chapitre «Conclusions de la conférence,» à la page 37.

Déjeuner-Causerie

Allocution de l'honorable Alan Redway
Ministre d'État (Habitation)

L'honorable Alan Redway, ministre d'État (Habitation) salue les participants et les invités et déclare : « Cette conférence réunit un grand nombre de personnes dévouées. C'est un effort coopératif de ce genre qu'il faut pour aboutir à des résultats concrets. » Il parle de deux messages importants qu'a communiqués la SCHL tout au long de la série des 12 conférences provinciales ou territoriales sur le logement, c'est-à-dire qu'« on ne peut étudier les besoins de logement des aînés à part des facteurs sociaux, physiques et financiers » et « le but de nos efforts doit être de fournir des choix, d'accroître la gamme des options disponibles, de sorte que chacun puisse choisir ce qui lui convient. » Il ajoute « par-dessus tout, il faut nous efforcer de donner aux Canadiens âgés la possibilité de conserver leur autonomie le plus longtemps possible. C'est une simple question de dignité humaine. »

La plupart des aînés d'aujourd'hui sont dans une situation différente de celle que connaissaient leurs parents au même âge. Ils sont en meilleure santé, plus mobiles et ont une plus grande indépendance financière. Cela étant, le ministre estime qu'il peut être dangereux pour les autres de prendre des décisions au nom des aînés. Il cite en preuve un sondage récent au cours duquel on a demandé à des Canadiens âgés et à leurs enfants adultes quelles étaient les priorités pour les aînés. La jeune génération a parlé surtout de choses comme les soins de santé et les services de repas, tandis que les aînés eux-mêmes ont insisté sur l'importance d'une interaction sociale accrue.

« Il faut dès aujourd'hui un plus grand nombre d'options pour les aînés, affirme-t-il, et un regard sur l'avenir révèle toute l'ampleur du défi qui nous attend. » À l'heure actuelle, le Canada compte environ trois millions de personnes de plus de 65 ans.

Dans 20 ans, ils seront quelque cinq millions. En outre, l'espérance de vie augmentant, la population des vieux aînés, ceux qui ont plus de 75 ans, connaîtra une croissance encore plus spectaculaire, passant de 1,1 million à 2,3 millions.

À l'Île-du-Prince-Édouard, la population des plus de 65 ans est d'environ 16 000, mais d'ici 20 ans elle devrait atteindre près de 24 000. La majorité de ces aînés habitent à l'extérieur de Charlottetown, et continueront de le faire, dans des endroits où le niveau des services de soutien n'est pas aussi élevé qu'en ville.

M. Redway mentionne certaines réussites au chapitre du logement des aînés à l'Île-du-Prince-Édouard. Depuis 1984, on a créé 318 nouveaux logements destinés aux aînés. St. John House, actuellement en voie d'aménagement, offrira des logements pour les aînés et une garderie pour les enfants tandis que St. Patrick's Parish House de Fort Augustus a été converti en appartement pour les aînés. En outre, la King's Square Non-Profit Housing Corporation offre des logements sur la base de l'échelle des loyers proportionnés au revenu et Pownal Square, coopérative d'habitation de 29 logements, a été construit.

Malgré ces réussites, le ministre signale qu'il reste beaucoup à faire. La stratégie du gouvernement fédéral consiste à dégager les occasions d'abattre les obstacles, de mettre au point des mécanismes financiers appropriés et de travailler avec d'autres organismes gouvernementaux, l'industrie de l'habitation et les associations de consommateurs en vue d'assurer qu'il existe une infrastructure permettant la mise au point de nouvelles options. Parmi les initiatives fédérales dans ce domaine, il mentionne une initiative annoncée récemment, Abordabilité et choix toujours (ACT) qui vise à encourager

l'élimination des obstacles réglementaires aux nouvelles formes de logement, comme les pavillons-jardins et les logements polyvalents, et à accélérer le processus d'approbation. Ce programme de réforme réglementaire sera en vigueur pendant quatre ans sous la direction conjointe de la Fédération canadienne des municipalités, de l'Association canadienne des constructeurs d'habitation et de l'Association canadienne de l'habitation et de la rénovation urbaine.

M. Redway annonce que les pavillons-jardins sont maintenant admissibles à l'aide fédérale, à titre de démonstration, dans le cadre du programme de logement sans but lucratif de la SCHL. La SCHL et la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. sont actuellement en train de mettre au point les plans d'un pavillon-jardin dans le cadre de ce programme.

La SCHL applique quatre grands principes dans ses efforts en vue d'accroître les choix de logements pour les aînés : la participation des aînés, non seulement à la conception de leur logement, mais aussi à l'élaboration des politiques qui les touchent à tous les paliers de gouvernement; assurer de meilleurs liens entre les programmes et les politiques touchant les aînés en matière de logement, de santé et de services sociaux;

reconnaître la nécessité de modifier fondamentalement la façon d'aborder la conception des logements; mettre au point des idées novatrices nécessaires pour faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain.

M. Redway encourage les aînés qui participent à la conférence à songer à l'avenir et à ce qu'ils peuvent faire pour réaliser leurs idées. On ne peut exiger de nouvelles options sans participer activement et les aînés doivent être des communicateurs, informer le public aussi bien que le secteur privé et le secteur sans but lucratif des choix dont ils veulent pouvoir bénéficier. Aucun palier de gouvernement ne peut à lui seul répondre à tous les besoins, et il faut instaurer un dialogue permanent au palier local.

Le ministre demande au secteur sans but lucratif et à l'industrie privée d'écouter ce que les clients âgés ont à dire à propos de leurs besoins. Il met ces groupes au défi de continuer d'être novateurs dans leurs efforts pour répondre aux préoccupations des aînés.

En terminant, le ministre d'État (Habitation) assure les participants que la SCHL continuera de faire sa part pour aider les aînés à satisfaire leurs besoins de logement et demande l'aide des aînés pour continuer à le faire.

Conclusions de la conférence

«Rapports des ateliers à la séance plénière»

Modérateur : John Dawes
Directeur provincial
SCHL, Charlottetown (Î.-P.-É.)

Conférencier : Dave Fram, coprésident de la conférence
Agent de relations publiques et d'expansion des affaires
SCHL, Charlottetown (Î.-P.-É.)

Après chaque panel en séance plénière, les participants se sont répartis entre 14 ateliers simultanés. Ces ateliers ont dégagé un certain nombre de préoccupations de même que des sujets sur lesquels les participants aimeraient être mieux renseignés. Une liste de recommandations a été préparée pour chaque panel. Lors de la conclusion de la conférence, ces conclusions ont été présentées aux participants réunis en séance plénière.

Panel 1

«Logements abordables et accessibles»

Après une explication des divers types de logements abordables, le panel traite de dispositions financières susceptibles d'accroître la gamme des options qui s'offrent aux aînés.

La plupart des préoccupations soulevées par les participants en atelier portent sur la gamme des options pour les aînés. Les groupes sont en faveur d'une aide supplémentaire permettant aux aînés de demeurer dans leur maison, de l'intégration des aînés dans les cellules communautaires et familiales et d'un accroissement des services à domicile. On s'intéresse également à étudier la possibilité d'établir un village de retraite à l'Île-du-Prince-Édouard.

On traite également des problèmes que posent les logements existants. Bon nombre de participants déclarent que les logements actuels d'une chambre à coucher sont trop

petits, qu'on utilise trop souvent des planchers de béton et qu'il faut améliorer la sécurité, par exemple avoir un concierge sur les lieux. Pour ceux qui continuent d'habiter dans leur propre maison, les coûts élevés d'entretien posent un problème, d'autant plus que de nombreux aînés ont un revenu fixe. On déclare que la subvention de réparations d'urgence de 1 000 \$ ne suffit pas à couvrir les coûts. En outre, ceux qui habitent des logements du troisième âge doivent souvent faire face aux problèmes de l'éloignement : éloignement des services, des amis, des membres de la famille et de l'église. Pour d'autres, notamment ceux qui habitent des régions rurales, l'éloignement des services et l'ignorance des services offerts sont autant de difficultés.

Les participants déclarent qu'ils voudraient des renseignements supplémentaires sur les coûts du logement, les conséquences de la vente de la maison sur le supplément de revenu garanti de même que le détail des coûts liés aux options de logements autres que sa propre maison. Les participants aimeraient également être mieux renseignés sur les logements en copropriété.

Recommandations

- Que les complexes de logements du troisième âge comportent une salle à dîner et des aires communes pour les activités collectives et les loisirs.
- Qu'un service de conception soit à la disposition des particuliers et des

promoteurs. Ce service offrirait des conseils sur le logement du troisième âge de même que sur les rénovations à apporter aux logements existants pour en accroître l'accessibilité.

- Qu'on mette sur pied un bureau de planification financière et de services connexes pour les aînés.
- Qu'on examine les options de partage du temps.
- Qu'on mette sur pied des centres d'information pour les aînés partout dans la province.

Panel 2

«Nouveaux choix de logement»

Le maintien de leur autonomie à mesure qu'ils vieillissent préoccupe au premier chef de nombreux aînés. Ce panel traite de plusieurs options de logement qui visent à favoriser l'autonomie et la sécurité. Le panel a présenté des renseignements sur trois options, les logements-foyers, les pavillons-jardins et la cohabitation.

Les ateliers s'intéressent beaucoup aux pavillons-jardins. Si la plupart des groupes estimaient l'idée intéressante, bon nombre de participants avaient des réserves quant à la possibilité de l'appliquer à l'Île-du-Prince-Édouard. Ils formulent des suggestions concernant les pavillons-jardins, de même que des commentaires et des recommandations d'ordre général concernant les nouvelles options de logement.

Au sujet des pavillons-jardins, les participants déclarent qu'il faudra sans doute modifier certains règlements de zonage en fonction des besoins des aînés de sorte que, par exemple, les pavillons-jardins puissent être situés sur des terrains n'appartenant pas à des membres de la même famille. On dit également que les maisons mobiles pourraient être préférables aux pavillons-jardins pour beaucoup de familles. Quoi qu'il en soit, on propose deux principes généraux : les aînés devraient participer à toute décision concernant la relocalisation et les occupants des pavillons-jardins auraient besoin de certains services, car les membres de la famille seraient souvent au travail pendant le jour.

Les participants signalent qu'on devrait

songer à utiliser les logements privés existants avant de construire de nouveaux logements pour les aînés. En outre, on juge que les gouvernements devraient cesser de fournir directement le logement et fournir plutôt des incitatifs au secteur privé pour qu'il accroisse son rôle en matière de logement du troisième âge.

Recommandations

- Que l'on procède à une étude sur la cohabitation et la possibilité de mettre en place un registre central pour l'Île-du-Prince-Édouard.
- Que les politiques concernant les programmes de logement soient réévaluées en fonction de l'accès.
- Qu'on entreprenne des campagnes d'information ou de publicité pour renseigner les aînés sur les choix de logement.
- Qu'on étudie des solutions de rechange, comme des maisons en rangée pour les aînés, et que les critères d'admission tiennent compte des besoins sociaux aussi bien que du revenu.

Panel 3

«Le soutien communautaire»

Au cours de cette séance plénière, les panelistes expliquent les nombreux services et programmes destinés aux aînés et offerts par diverses associations partout dans la province. Sept panelistes donnent des renseignements sur les programmes dont ils s'occupent.

Les présentations sur le soutien communautaire suscitent beaucoup de discussions et d'idées chez les participants. Les groupes dégagent des priorités, des préoccupations, des sujets sur lesquels il faut d'autres renseignements, des croyances fondamentales et des recommandations.

Au chapitre des priorités, les participants disent qu'il faut renseigner les aînés sur les services offerts. À cette fin, on devrait utiliser des moyens officiels et officieux de communication et embaucher une personne-ressource pour coordonner et diffuser l'information. Les moyens officieux comprennent les centres de ressources régionales et les clubs de l'âge d'or. Les

participants proposent que les aînés eux-mêmes fassent partie du réseau de communication et, en outre, que l'information doit être distribuée chaque année à tous les clubs de l'âge d'or.

Les participants soulèvent diverses préoccupations concernant les services de transport pour les aînés dans le cadre des programmes de soutien communautaire. Certains estiment que les chauffeurs bénévoles devraient identifier leur véhicule. On se préoccupe également de la responsabilité publique pour le transport des aînés et on est généralement d'accord pour dire que c'est en milieu rural que les aînés font face aux plus graves problèmes de transport.

Plusieurs groupes déclarent qu'il faut aider les aînés à préparer les déclarations d'impôt et les autres formules gouvernementales. Plusieurs groupes signalent qu'il faut des renseignements précis sur les programmes de médicaments et la nutrition. Enfin, on s'inquiète des difficultés que connaissent les aînés qui ont un revenu fixe, face à l'augmentation des coûts.

Les ateliers définissent également un certain nombre de facteurs fondamentaux concernant les aînés. Les aînés doivent se légitimer eux-mêmes, ils doivent être prêts à accepter des services et, en général, ils ont grand besoin de compagnie et d'activités diversifiées. Les participants déclarent également que bien que les aînés puissent fournir le leadership, des employés de soutien rémunérés sont essentiels à la réussite des programmes.

Recommandations

- Que les aînés prennent davantage l'initiative pour la mise en place de services communautaires intégrés.
- Que les organismes d'aide aux aînés soient pleinement utilisés.
- Que Santé et Bien-être social Canada maintienne le programme Nouveaux horizons et le Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s.
- Que des ergothérapeutes contribuent à la conception des logements du troisième âge.
- Que la Queens County Seniors' Information Line soit étendue à d'autres comtés.

- Que l'on crée de nouveaux centres de jour.
- Que l'on mette en place des cliniques médicales rurales régulières.
- Que des services de défense des droits soient à la disposition des aînés qui ne correspondent pas aux politiques et aux lignes directrices des programmes.
- Que l'on apprenne aux entrepreneurs et aux constructeurs à comprendre les besoins particuliers des aînés en matière de logement, notamment en ce qui concerne l'accessibilité.
- Que les participants à la conférence ramènent l'information chez eux : «Mettons-nous en branle!»

Panel 4

«La planification de l'autonomie»

Cette séance plénière traite de trois questions qui pourraient influencer la conception des logements du troisième âge à l'avenir. Ce sont : l'utilisation des principes de l'aménagement sans obstacle, la nécessité pour chacun, y compris les aînés, de planifier l'avenir et la nécessité de modifier les codes du bâtiment et les règlements municipaux de zonage.

Les participants soulèvent un grand nombre de préoccupations. On juge qu'il n'y a pas assez de continuité dans les soins offerts aux aînés souffrant d'infirmités. Les participants veulent savoir comment se renseigner sur les décisions prises par les organismes communautaires et gouvernementaux en réaction à leurs besoins. Les participants soulignent qu'ils ont besoin de conseils sur la façon d'assurer le suivi de la conférence. Les ateliers proposent la mise en place de services d'inspection pour aider à évaluer le coût des réparations et des rénovations. Il faut travailler à faire accepter et appliquer le principe de l'aménagement pour accès facile.

On signale plusieurs problèmes quant à la conception des bâtiments existants. Les logements et les complexes du troisième âge, dit-on, ont besoin de salles de loisirs, de planchers de bois et de fenêtres plus basses. Dans certains foyers du troisième âge, les logements sont trop petits pour les fauteuils roulants. On déclare qu'en général les portes des bâtiments publics sont trop lourdes pour

les aînés et qu'il faudrait installer, surtout dans les hôtels, un plus grand nombre de rampes et de plans inclinés. Dans les maisons neuves, les participants estiment que les salles de bain devraient être plus grandes et que les maisons de deux étages devraient être munies de monte-charge aussi bien que d'ascenseurs.

Les participants suggèrent aux associations du troisième âge d'encourager les municipalités à participer aux nouveaux programmes et aux nouvelles options de la SCHL, tels les pavillons-jardins et les logements-foyers.

On propose également que le gouvernement défraie le coût d'installation d'une seconde salle de bain, si la nécessité en est prouvée, et que les aînés exercent des pressions sur tous les paliers de gouvernement pour faire adopter le Code national du bâtiment, qui comporte déjà des directives en matière d'accessibilité. À cette fin, il serait utile qu'une association nationale

d'aînés suive le développement de l'aménagement pour accès facile. Enfin, on propose une meilleure coordination pour faciliter le recours aux services assurés par la Légion royale canadienne.

Recommandations

- Que les provinces adoptent le Code national du bâtiment.
- Que la formation des concepteurs de logements, maintenant et à l'avenir, comprenne l'accessibilité et la façon d'adapter les logements existants pour en améliorer l'accessibilité.
- Que l'on crée des centres de jour pour les aînés et qu'ils soient aménagés pour l'accès facile.
- Que les bénévoles, les gouvernements fédéral, provincial et municipaux travaillent de concert à l'élaboration de normes de conception pour les logements du troisième âge.

Clôture de la conférence

Modérateur :	John Dawes Directeur provincial Société canadienne d'hypothèques et de logement Charlottetown (Î.-P.-É.)
Conférenciers :	Peter Doucette Membre de l'assemblée législative pour le troisième comté de Kings L'honorable Eileen Rossiter Sénateur Fred Eberman, président de la conférence Directeur Planification et coordination Société d'habitation de l'Î.-P.-É. David Fram, président de la conférence Agent des relations publiques et de l'expansion des affaires Société canadienne d'hypothèques et de logement

L'allocation de clôture, au nom du gouvernement provincial, est prononcée par **Peter Doucette**, député provincial du troisième comté de Kings. Il remercie les organisateurs et les participants de leurs efforts en vue d'assurer le succès de la conférence. M. Doucette déclare que «étant l'un des cinq députés provinciaux à la conférence» il peut maintenant comprendre beaucoup mieux les besoins et les désirs des aînés.

Il rappelle que dans les années 50, les services aux aînés étaient assurés par les membres de leur famille immédiate. Comme il l'a appris de sa propre grand-mère, l'interaction avec les parents et les amis était très importante pour la qualité de vie des aînés. Il termine en disant que la conférence est pour lui une «expérience remarquable» qui l'a aidé à comprendre la complexité des problèmes qui se posent à une population vieillissante.

Dans son allocation de clôture au nom du gouvernement fédéral, le sénateur **Eileen Rossiter** parle de l'importance de la conférence par rapport à son intention d'assurer que les résidents âgés de l'Île disposent d'une vaste gamme de choix de

logements. La conférence vise surtout à mettre les citoyens âgés en mesure de choisir la solution qui leur convient le mieux «en matière de santé et de mobilité, de leurs besoins sociaux, de leur situation financière et de tous les autres aspects de leur vie.»

Pour que ces choix deviennent réalité, ajoute le sénateur, «il faut une collaboration entre les gouvernements fédéral, provincial et local et la participation active des constructeurs, des promoteurs, de ceux qui financent les maisons et de ceux qui assurent les services aux aînés.» Il faut instaurer un dialogue permanent au palier local et les aînés doivent jouer un rôle central dans ces rencontres. S'adressant expressément aux aînés, le sénateur Rossiter souligne qu'il est important de communiquer le message de la conférence aux autres aînés, d'informer les autres des choix qui pourraient leur être offerts, de communiquer les besoins des aînés aux secteurs sans but lucratif et au monde des affaires et de susciter des mesures concrètes au palier local pour assurer que les choix soient véritablement offerts. Elle met le secteur sans but lucratif et l'industrie privée au défi d'écouter les besoins et les désirs des clients âgés et d'appliquer les innovations

présentées à la conférence.

Au nom de la SCHL et du comité du programme de la conférence, le coprésident **David Fram** remercie Peter Doucette et le sénateur Rossiter de leurs allocutions de clôture. M. Fram rappelle aux participants que «la SCHL et la Société d'habitation de l'Île-du-Prince-Édouard sont toujours à la disposition des participants pour parler des programmes, des applications et des préoccupations et pour servir de personnes-ressources.»

«Le succès de toute conférence, ajoute le coprésident **Fred Eberman**, dépend dans une large mesure de l'énergie, du temps et de la contribution de ceux qui y assistent. Je suis très heureux de l'évolution de cette conférence et je crois que la principale raison de son succès est le travail acharné que vous

avez accompli au cours des deux derniers jours.»

«Il y a un réel défi pour les nombreux organismes de services du secteur privé et pour les nombreuses entreprises de ce secteur qui fournissent des produits aux aînés, affirment-t-il. J'estime qu'à de nombreux égards la SCHL et la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. ne se contenteront pas d'étudier les nouveaux programmes ou services que nous pouvons offrir, mais aussi la façon d'amener le secteur privé à offrir une gamme élargie de services et de produits aux citoyens du troisième âge.» M. Eberman déclare en conclusion : «J'estime que vous avez lancé un défi à la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., à la SCHL et à tous les ministères et organismes gouvernementaux chargés d'assurer les services.»

Remerciements

La Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. remercient tous ceux qui ont aidé à la planification, à la coordination et à la réalisation de la conférence «Aînés d'aujourd'hui — Logements de demain» : les membres du comité de planification du programme, les conférenciers, les panelistes, les modérateurs, les animateurs et les rapporteurs.

Les co-organisateurs désirent également remercier les coprésidents de la conférence, M. David Fram et M. Fred Eberman, de leur leadership et de l'orientation qu'ils ont donnée à la conférence. On trouvera à l'annexe A la liste des membres du comité de planification du programme. L'annexe B présente l'index des conférenciers et panelistes. L'annexe C donne la liste des animateurs et des rapporteurs des ateliers. La liste des exposants se trouve à l'annexe D. La réussite de la conférence est due entièrement aux efforts et au dévouement des associations et des particuliers nommés dans les pages qui suivent.

Les co-organisateurs désirent remercier la brigade ambulancière Saint-Jean (division de Charlottetown) qui a assuré les services de premiers soins au cours de la conférence. Un programme bien rempli d'activités sociales faisait partie intégrante de la conférence. Il convient de remercier ceux qui ont participé à l'organisation de ces fêtes. Les co-organisateurs remercient également Renaissance Communications de Charlottetown qui a produit le compte rendu de la conférence.

Annexe A

Comité de planification du programme

John Atyward

Atlantic Peoples Housing Ltd.
Charlottetown (Î.-P.-É.)

David Bergmark

Architects Association of P.E.I.
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Jean Breau

Coordonnateur - Affaires publiques
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Région de l'Atlantique

Olive Bryanton

Association de gérontologie de l'Î.-P.-É.
Hampshire (Î.-P.-É.)

Soeur Pauline Burke

Queens County Seniors' Infoline
Charlottetown (Î.-P.-É.)

John D. Dawes

Directeur provincial/directeur de succursale
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Joan Dawson

Représentante du Women's Institute
Borden (Î.-P.-É.)

Jean Dewar

Ainé
O'Leary (Î.-P.-É.)

Tina Donald

Conseil national consultatif sur le vieillissement
Summerside (Î.-P.-É.)

Fred Eberman

Directeur de la planification et de la coordination
Santé et services sociaux
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Dave Fram

Agent des relations publiques
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau de Charlottetown, Î.-P.-É.

Clarisse Gallant

Ainée
Souris (Î.-P.-É.)

Helen Herring

Ainée
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Paula Hudson

Agent des projets spéciaux
Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Colin Jackson

Club Lions de Sherwood/Parkdale
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Anne Lie-Neilsen

Council of the Disabled
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Gail Mabey

Administratrice de l'inscription
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Bureau de Charlottetown

Ross MacDonald

Association canadienne des banques
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Alan Parks

Légion royale canadienne
Miscouche (Î.-P.-É.)

David Pedlar

Ministère des Affaires des anciens combattants
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Laraine Poole

Experte-conseil, Services de soins à domicile et de
soutien

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Mary Sutherland

P.E.I. Senior Citizens Federation
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Wayne Vachon

Directeur des finances
Société canadienne d'hypothèques et de logement
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Annexe B

Index des conférenciers

Alyward, John	Panel 1
Breeze, Dorothy	Panel 3
Bryanton, Olive	Panel 3
Burke, Soeur Pauline	Panel 3
Collette, Colin	Panel 2
Cross, George	Panel 2
Daley, Michael	Mots de bienvenue
Darke, Debra	Panel 1
Dawes, John	Mots de bienvenue
Dewar, Jean	Panel 1
Doucette, Peter	Clôture de la conférence
Eberman, Fred	Ouverture de la conférence Clôture de la conférence
Fram, David	Ouverture de la conférence Clôture de la conférence
Ghiz, l'hon. Joseph	Mots de bienvenue
Good, Adrian	Panel 4
Gutman, Dr Gloria	Conférencière
Hubley, l'hon. Roberta	Déjeuner-causerie —18 mai 1990
MacArthur, Donna	Panel 4
MacLeod, Gary	Panel 1
Parks, Alan	Panel 3
Pickles, Joyce	Panel 2
Poirier, Anne-Marie	Panel 4
Poole, Laraine	Panel 3
Quinn, Margaret	Panel 3
Redway, l'hon. Alan	Déjeuner-causerie —17 mai 1990
Rossiter, l'hon. Eileen, sénateur	Mots de bienvenue Clôture de la conférence
Wells, Andrew	Mots de bienvenue

Annexe C

Animateurs et rapporteurs des ateliers

Coordonnatrice : Bea Mair

À chaque atelier était assigné un animateur et un rapporteur, dont la liste figure ci-dessous. Les animateurs avaient pour rôle de diriger les débats et de voir à ce que chaque participant ait l'occasion de se faire entendre. Les points traités pendant les délibérations

ainsi que les recommandations de chaque atelier étaient réunis par le rapporteur du groupe pour présentation à l'ensemble des participants au cours de la conclusion de la conférence.

<u>No de l'atelier</u>	<u>Animateur</u>	<u>Rapporteur</u>
1	Anne Stewart Services de l'enfance et de la famille	Ron Burke Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
2	Bill Irwin Société d'habitation de l'Î.-P.-É.	Elaine Perry Société canadienne d'hypothèques et de logement
3	Jamie MacLeod Société d'habitation de l'Î.-P.-É.	Pat Winchester Services de soins à domicile et de soutien
4	Diane Farquharson Services de soins à domicile et de soutien	John McKay Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
5	Lynn-Ann Dixon Services de soins à domicile et de soutien	Gordon Coker Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
6	Sheila McGarry Société canadienne d'hypothèques et de logement	Ron Flynn Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
7	Janet Yuill Commission de la fonction publique	Barb MacAusland Société d'habitation de l'Î.-P.-É.
8	Rosalie Hoteling Société canadienne d'hypothèques et de logement	Lee Bartley Division des femmes Ministère du Travail
9	Helen Herring Aînés ressources	Mona Arsenault Secrétariat des services en français Centre régional Évangéline

10	Betty Fraser Services de soins à domicile et de soutien	Kathy Darte Ministère des Affaires des anciens combattants
11	Armand Arsenault Centre régional Évangéline	Melodie Flemming Services de soins à domicile et de soutien
12	Blair James Société d'habitation de l'Î.-P.-É.	Janice Ellis Services de soins à domicile et de soutien
13	Jo-Ann MacDonald Vieillessement et soins prolongés	Barb White Société canadienne d'hypothèques et de logement
14	Brenda Creighton Services de soins à domicile et de soutien	Mary Jennings Société canadienne d'hypothèques et de logement

Annexe D

Exposants

Ambulance Saint-Jean

Association de gérontologie de l'Î.-P.-É.

Atlantic Canada Organ Donor Awareness Program

Conseil canadien pour la réadaptation des handicapés

Construction Association of P.E.I.

Fondation des maladies du coeur

Gendarmerie royale du Canada

Health Line

Légion royale canadienne

Life Line, hôpital Queen Elizabeth

P.E.I. Council of the Disabled

P.E.I. Federation of Municipalities

P.E.I. Seniors Federation

Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s et Nouveaux horizons

Queens County Seniors' Infoline

Santé et Services sociaux, division du vieillissement

Services de soins à domicile et de soutien

Société canadienne d'hypothèques et de logement, succursale de Charlottetown

Société d'arthrite/Division de l'Î.-P.-É.

Société d'habitation de l'Î.-P.-É.

Annexe E

*Renseignements pour ceux
qu'intéresse le logement du
troisième âge*

La Société canadienne d'hypothèques et de logement a demandé à Heather Lang-Runtz de rédiger le document suivant destiné à fournir des renseignements à ceux qui s'intéressent au logement du troisième âge au Canada.

Table des matières

I.	Introduction	E-3
	La population vieillissante du Canada	
	Répondre aux besoins d'une population vieillissante	
II.	Aide au logement	E-4
	Le rôle du gouvernement fédéral	
	Coopération fédérale-provinciale	
	Initiatives du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard	
	Initiatives des gouvernements locaux	
	Rôle des associations nationales et publiques	
III.	Options de logement	E-11
	Options permettant de vieillir sur place	
	Options permettant d'habiter à proximité de sa famille et de ses amis	
	Options permettant d'habiter en compagnie de ses pairs	

I. Introduction

La population vieillissante du Canada

Le plus important des changements démographiques dans la société nord-américaine est le vieillissement rapide de la population. Il en résultera des défis pour les secteurs public et privé au cours des 50 prochaines années.

On estime qu'il y a actuellement plus de trois millions de Canadiens qui ont 65 ans et plus. Le segment des aînés croît à un rythme beaucoup plus rapide que le reste de la population. Les 65 ans et plus croîtront à un rythme très rapide au cours des décennies à venir, surtout après l'an 2011, date où la génération du «baby boom» atteindra cet âge. On prévoit que le nombre des personnes de 75 ans et plus triplera, en partie en raison d'une espérance de vie accrue.

Bon nombre d'aînés de 75 à 84 ans peuvent commencer à avoir besoin de soins spéciaux et de soutien, tandis que les aînés plus jeunes peuvent n'avoir besoin que d'un contrôle médical et d'une surveillance occasionnelle. La majorité des membres de la cohorte des 85 ans et plus peut avoir besoin de divers services médicaux, de surveillance et d'alimentation, de médicaments, de même que d'aide en matière de logement, de revenu et des activités de la vie quotidienne.

Les projections révèlent également que les personnes de 75 ans et plus devront recourir à une population relativement plus petite et plus jeune pour les divers appuis sociaux dont ils ont besoin.

Répondre aux besoins d'une population vieillissante

Environ 85 p. 100 des personnes de 65 ans et plus sont parfaitement autonomes dans leur propre collectivité. Mais certaines d'entre elles ont besoin d'une certaine aide externe pour faire face aux tâches de la vie quotidienne, tandis que d'autres peuvent n'avoir aucune autonomie.

Traditionnellement, ce sont les membres de leurs familles, surtout les filles, qui assuraient la plupart des services aux personnes âgées. Toutefois, ce scénario se

modifie et on recourt aux services communautaires, car un plus grand nombre de femmes entrent dans la population active.

Partout au Canada, on s'est occupé d'accroître et d'améliorer les services communautaires pour les aînés. Cependant, les services offerts varient considérablement d'une province et d'une localité à l'autre.

Les services à domicile sont souvent subventionnés par les ministères provinciaux de la Santé et des Services communautaires ou sociaux et bénéficient de l'aide du gouvernement fédéral par l'entremise du Régime d'assistance publique du Canada. Les services dits à domicile peuvent comprendre : des équipes médicales communautaires, des travailleurs sociaux, des planificateurs de réinsertion sociale, des soins aigus et chroniques à domicile, une aide ménagère intégrée pour les personnes âgées fragiles, des agences communautaires de soutien à domicile, l'aide familiale, les infirmières et thérapeutes visiteurs, les popotes roulantes, les services d'escorte, les transports et les programmes de jour. Les agences communautaires ou locales peuvent fournir des renseignements et des centres d'acheminement, des centres destinés aux aînés et des agences familiales.

À l'autre extrémité du spectre, on trouve les installations de soins à long terme pour les aînés qui ont besoin de surveillance et de soins intensifs. Dans les institutions résidentielles, le résident doit pouvoir être autonome; dans les centres d'hébergement, le résident a besoin d'au moins une heure et demie de soins infirmiers chaque jour. On s'occupe également de plus en plus d'aménager des installations communautaires pour permettre aux aînés d'avoir accès à divers types de programmes.

Étant donné que la plupart des aînés préfèrent habiter chez eux ou dans un cadre qui leur assure une certaine autonomie, il est devenu extrêmement important d'offrir un logement suffisant, approprié et abordable. En fait, la gamme des options de logement offertes ou assurées par divers groupes du secteur public et du secteur privé a connu une croissance spectaculaire au cours des 30 dernières années. (On trouvera un bref résumé de ces options au troisième chapitre, «Options de logement.»)

II. Aide au logement

Le vieillissement de la population, s'ajoutant à une baisse du taux de mortalité, a des conséquences graves pour ceux qui fournissent les services médicaux, les services sociaux et le logement. Dans le domaine du logement, cette situation démographique présente des défis et des occasions aux gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, de même qu'aux organismes privés et sans but lucratif.

Le rôle du gouvernement fédéral

Au Canada, l'aide au logement est assurée aux personnes âgées au moyen de divers instruments, depuis des subventions jusqu'à des mesures non monétaires. Depuis l'adoption de la Loi nationale sur l'habitation (LNH) dans les années 40, le gouvernement fédéral utilise une société d'État, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) pour appliquer les programmes fédéraux d'aide au logement.

La SCHL aide les ménages dans le besoin qui ne peuvent obtenir un logement abordable, de taille et de qualité suffisantes, dans le marché libre. Cet organisme fédéral de logements est chargé d'administrer quelque 343 750 logements sociaux et lits destinés aux familles, aux Canadiens âgés et aux groupes présentant des besoins spéciaux, y compris environ 7 300 logements coopératifs bénéficiant d'un prêt hypothécaire indexé. En outre, la SCHL assure également une orientation nationale pour l'administration de 248 784 logements publics par les provinces.

En 1990, la SCHL dépensera 1,8 milliard de dollars, la plus grande partie de ce budget étant destinée aux activités de logement social.

Coopération fédérale-provinciale

Pour améliorer la coopération fédérale-provinciale, le gouvernement fédéral a mis sur pied en 1984-85 un processus de consultation qui comportait des discussions poussées avec les provinces et les territoires. Ces discussions portaient sur des façons de coordonner les mesures fédérales et provinciales, de réduire le double emploi entre les deux ordres de gouvernement et de favoriser une participation accrue des

provinces à la planification, à l'application et au financement du logement social.

Cette collaboration est avantageuse pour les deux ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral est assuré, par une collaboration accrue et permanente entre lui et les provinces et par une planification conjointe, de l'utilisation la plus efficace et d'un meilleur ciblage des ressources disponibles. Les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent mieux cibler les programmes de logement social en fonction des besoins régionaux.

Les accords globaux et les accords de mise en oeuvre conclus avec les provinces et territoires participants exposent les devoirs de chaque partie, les conditions de l'administration par la province, les dispositions financières (y compris le partage des coûts), les groupes-cibles qui doivent être desservis par les programmes et des devis détaillés des programmes.

Toute l'aide accordée par ces programmes à frais partagés est ciblée sur les ménages canadiens qui éprouvent les besoins les plus impérieux. Ces ménages habitent des logements de mauvaise qualité ou surpeuplés, car ils n'ont pas les moyens de se procurer un logement de taille et de qualité suffisantes, ou bien ils habitent des logements de qualité et de taille suffisantes, mais au prix de problèmes d'abordabilité.

Voici une brève description de ces programmes fédéraux-provinciaux :

- **Programme de logement sans but lucratif**
— Ce programme est destiné à venir en aide aux ménages nécessiteux qui ne peuvent obtenir des logements locatifs appropriés et abordables dans le marché privé. À cette fin, le programme aide les organismes qui conviennent de fournir des logements aux ménages éprouvant des besoins impérieux. L'aide est également offerte aux organismes de parrainage publics ou privés sans but lucratif pour la construction ou l'achat de logements qu'ils administreront et dont ils seront propriétaires. Là où il existe un besoin, des logements peuvent être construits expressément pour les Canadiens âgés qui, comme d'autres ménages habitant des logements sans but lucratif, versent un loyer proportionné au revenu.

- **Programme de supplément-logement** — Ce programme vient en aide aux locataires éprouvant des besoins impérieux, y compris des personnes âgées, en subventionnant les loyers dans des immeubles locatifs du marché ou des coopératives qui correspondent aux normes minimales de propriété de la SCHL. Les propriétaires-bailleurs reçoivent la différence entre le loyer versé par le client et le loyer convenu du marché; les clients versent un loyer proportionné au revenu.
 - **Programme d'aide à la remise en état des logements** — L'aide prend la forme d'un prêt, susceptible de remise partielle, permettant aux propriétaires-occupants éprouvant des besoins impérieux de réparer, de rénover ou d'améliorer leur logement de façon à atteindre un niveau minimum de santé et de sécurité.
 - **Programme d'aide à la remise en état des logements pour les handicapés** — Les fonds provenant de ce programme servent à aider les propriétaires-occupants ou les propriétaires-bailleurs à modifier leur immeuble en fonction des personnes handicapées. Les propriétaires-occupants reçoivent un prêt susceptible de remise, dont le montant dépend du revenu du ménage. De même, les propriétaires-bailleurs sont admissibles à un tel prêt, pourvu qu'ils conviennent d'accepter un plafond de loyer pour les logements modifiés.
 - **Programme de réparations d'urgence** — Des contributions sont fournies aux clients admissibles qui habitent des logements ruraux de mauvaise qualité en vue de réparations d'urgence nécessaires pour éliminer les risques pour la santé et la sécurité.
 - **Logements pour les Indiens dans les réserves** — Le programme de logement sans but lucratif et le programme d'aide à la remise en état des logements sont offerts dans les réserves, sans différence quant à l'aide offerte. Dans le cadre du programme de logement sans but lucratif, l'aide est accordée aux conseils de bande et à des groupes indiens sans but lucratif pour la construction de logements dans les réserves; cette aide prend la forme d'une assurance-prêt hypothécaire sur les coûts d'immobilisations de l'ensemble. Les prêts sont consentis par des prêteurs agréés, à qui le ministère des Affaires indiennes et du Nord (MAIN) offre une garantie ministérielle. On offre également une réduction du taux d'intérêt à 2 p. 100. C'est la SCHL qui applique les programmes tandis que le MAIN se charge de la planification et de l'affectation des budgets.
 - **Programme de logement sans but lucratif pour les autochtones urbains** — L'aide est accordée aux ménages autochtones urbains qui éprouvent des besoins impérieux de logement; des cibles spéciales ont été établies pour les autochtones. Destinée aux logements locatifs sans but lucratif ou aux logements coopératifs, l'aide est proportionnée, de telle sorte que les locataires ne consacrent au loyer qu'un pourcentage préétabli du revenu du ménage.
 - **Programme d'accession à la propriété, de location avec option d'achat et de logement locatif pour les ruraux et les autochtones** — L'aide est destinée aux familles et aux particuliers admissibles (ceux qui éprouvent des besoins impérieux de logement) dans les régions rurales et dans les localités de moins de 2 500 personnes, afin de leur permettre d'obtenir un logement approprié et abordable à titre de propriétaires ou de locataires. L'aide assure que les propriétaires ou locataires ne paient pas plus qu'un pourcentage préétabli de leur revenu pour le logement. Les propriétaires doivent fournir une mise de fonds de 10 p. 100.
- Les programmes de logement social du gouvernement fédéral sont également offerts aux sans-abri : le programme de logement sans but lucratif crée des logements ou des lits permanents dans des installations nouvelles et existantes, dont certains sont destinés aux célibataires à faible revenu, aux chômeurs, aux petits salariés et aux travailleurs à temps partiel; le Programme de logement pour les autochtones urbains comporte la création de nouveaux logements, y compris des auberges, destinés aux ménages autochtones à faible revenu dans les centres urbains; enfin, le supplément-

logement est offert à des particuliers habitant des logements locatifs privés ou coopératifs. Au cours de l'Année internationale du logement des sans-abri (1987), la SCHL a engagé 1,7 million de dollars pour la recherche en vue de mesurer la portée du phénomène des sans-abri, d'en préciser les causes, de dégager des solutions et d'étudier de nouvelles démarches.

Programmes fédéraux appliqués par la SCHL

En plus des programmes à frais partagés par les gouvernements fédéral et provinciaux dont nous avons déjà parlé, le gouvernement fédéral applique plusieurs autres programmes par l'entremise de son organisme de logement, la SCHL, et s'occupe de diverses entreprises de recherche et de développement. D'une façon ou d'une autre, directement ou indirectement, ces mesures influencent le logement pour la population âgée du Canada.

- **Programme fédéral des coopératives d'habitation** — L'actuel programme des coopératives d'habitation a été lancé en 1986, à titre expérimental pour cinq ans. Au moyen d'un prêt hypothécaire indexé — instrument hypothécaire novateur jamais utilisé auparavant en Amérique du Nord — on accorde une aide aux ménages à revenu modeste incapables d'avoir accès à la propriété pour leur permettre d'acquérir la sécurité d'occupation. Les groupes admissibles à l'aide sont des organismes sans but lucratif constitués en sociétés qui fournissent des logements à leurs membres, dont bon nombre peuvent être des aînés. Des prêts sans intérêt ou des fonds pour l'élaboration de projet, pouvant atteindre 500 000 \$, sont assurés pour l'élaboration des projets. Le taux d'intérêt se calcule d'après le rendement réel souhaité par le prêteur plus un taux variable, rectifié en fonction de l'indice des prix à la consommation.
- **Titres hypothécaires** — Des certificats de placement semblables à des obligations gouvernementales, appelés titres hypothécaires, donnent un rendement plus élevé que les obligations parce qu'elles représentent les intérêts d'un ensemble de créances hypothécaires résidentielles de premier rang assurées aux termes de la LNH. La plus petite coupure est de 5 000 \$ (un bloc des titres hypothécaires a une valeur d'au moins deux millions de dollars). On assure aux investisseurs un taux de rendement intéressant, une liquidité élevée et des versements mensuels de principal et d'intérêt garantis par la SCHL. Pour les émetteurs, les titres hypothécaires représentent une nouvelle source de fonds pour les prêts résidentiels et un nouveau placement sûr pour leurs clients. Les propriétaires éventuels bénéficient de prêts hypothécaires à plus long terme et d'une plus grande stabilité du marché hypothécaire. Les titres hypothécaires signifient également un accroissement de la confiance des consommateurs et de l'activité des secteurs de la construction et de l'immobilier, deux avantages pour le marché résidentiel. Ces titres sont offerts à tous ceux qui désirent les acheter, y compris les retraités, par les courtiers en placement, les banques, les sociétés de fiducie et d'autres institutions financières.
- **Assurance-prêt hypothécaire** — La SCHL assure les prêteurs agréés aux termes de la LNH contre le défaut de paiement des versements hypothécaires par les emprunteurs. L'emprunteur obtient un prêt hypothécaire auprès d'un prêteur agréé; un droit de demande et une prime sont versés à la SCHL pour l'assurance-prêt hypothécaire. Si le créancier ne s'acquitte pas de ses obligations et si la situation ne peut être résolue, le prêteur acquiert la propriété au moyen de recours judiciaires. Après la cession du titre à la SCHL ou la vente pour déficit résiduaire, le prêteur présente une demande de règlement au Fonds d'assurance hypothécaire pour couvrir les pertes définies. L'assurance LNH facilite à tous les Canadiens l'accès à la propriété en leur permettant d'acheter une maison avec une mise de fonds minimale de 10 p. 100.
- **Mesures de recherche et de développement** — Outre ces subventions directes et ces programmes hypothécaires accessibles aux personnes âgées, la SCHL accorde également une aide «moins évidente» de diverses façons. En

particulier, la SCHL a mis en place diverses mesures, plusieurs en collaboration avec les organismes provinciaux de logement et le secteur privé, qui visent à élargir la gamme des choix de logement offerte aux Canadiens âgés; il s'agit notamment d'un programme biennal de prix d'excellence en matière de logement, de projets-pilotes (p. ex. les pavillons-jardins), de l'élaboration de plusieurs modèles de recherche et de simulation pour la prévision des tendances, de la publication de divers documents de recherche et de l'application d'études de recherche.

Ces mesures ne sont pas administrées isolément. Le Comité de recherche sur le logement de la SCHL, qui comprend des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux, des organismes sans but lucratif et de l'industrie, se réunit deux fois par année pour parler de la recherche sur le logement au Canada. Ses principaux objectifs sont de dégager les problèmes en matière de logement, d'échanger des idées sur les orientations et les priorités, de sorte que les ressources restreintes de recherche puissent être concentrées sur les questions fondamentales, stimuler l'investissement pour la recherche et le développement et réduire au minimum le double emploi.

Autres programmes fédéraux

- Le **Programme pour l'autonomie des anciens combattants**, administré par le ministère des Affaires des anciens combattants, vise à aider les anciens combattants à maintenir ou à améliorer leur qualité de vie. Plus précisément, on leur accorde des fonds pour les aider à demeurer en santé et autonome dans leur propre foyer et leur propre localité.
- Par l'entremise du **Régime d'assistance publique du Canada**, administré par Santé et Bien-être Canada, le gouvernement fédéral partage avec les provinces et territoires le coût de l'aide aux personnes dans le besoin, y compris les personnes âgées. L'aide peut comprendre des aliments, le logement ou les soins dans des centres d'hébergement.
- Le **Programme d'aide à l'autonomie des aîné(e)s** finance des groupes sans but

lucratif qui organisent des projets visant à améliorer l'autonomie et la qualité de vie des personnes âgées.

- En outre, dans le cadre des **Programmes de financement et des programmes établis et de péréquation**, des dispositions intergouvernementales de financement ont été prises pour, notamment, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-santé et les soins de santé prolongés. Le financement des programmes de service social et de santé est donc partagé par les gouvernements fédéral et provinciaux, le fédéral finançant les services médicaux et de santé assurés par Santé nationale et Bien-être social Canada. Cette source de financement est également utilisée pour financer la composante de soins de divers ensembles de logement pour les personnes qui présentent des besoins particuliers, bien que la SCHL facilite le financement du coût total de l'ensemble au moyen de l'assurance-prêt hypothécaire. Le financement provincial est généralement destiné aux programmes sociaux et aux programmes de santé.

Initiatives du gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

L'Île-du-Prince-Édouard compte la proportion d'aînés la plus élevée au Canada, soit 12,7 p. 100 de ses habitants qui ont 65 ans et plus selon le recensement de 1986.

Le gouvernement provincial de l'Î.-P.-É. administre actuellement quatre programmes destinés aux aînés à revenu faible et fixe. Il s'agit du programme de logement pour les aînés (Senior Citizens Housing), du Programme de réparations d'urgence (Emergency Home Repair), de la contribution provinciale au logement des aînés (Provincial Contribution to Seniors) et du Programme d'aide pour les menus travaux (Helping Hands for Seniors). D'autres initiatives provinciales ciblées sur le logement des aînés sont le Programme de report des taxes foncières, les services de soins à domicile et de soutien et les foyers provinciaux.

Voici une brève description des programmes pour les aînés qui sont administrés directement par la Société d'habitation de l'Î.-P.-É.

Programme de logement pour les aînés

Ce programme offre des appartements aux aînés qui sont incapables de répondre eux-mêmes à leurs propres besoins de logement. La sélection se fait d'après un système de points et les loyers sont fonction du revenu (d'ordinaire 25 p. 100). En 1990-91, la Société d'habitation de l'Î.-P.-É. administre 1 147 logements partout dans la province.

Programme de réparations d'urgence

Ce programme accorde des subventions pouvant atteindre 1 000 \$ aux propriétaires âgés admissibles et peut couvrir jusqu'à 50 p. 100 du coût des réparations d'urgence, selon le revenu. Les réparations qui sont urgentes et nécessaires pour assurer la sécurité physique et la santé des occupants sont admissibles pour les aînés dont le revenu annuel est inférieur à 15 501 \$ dans le cas des ménages d'une seule personne ou à 19 501 \$ dans le cas d'un couple.

Contribution provinciale au logement des aînés

Des subventions provinciales pouvant atteindre 1 000 \$ sont accordées pour le coût des matériaux en vue de la réparation de la maison des candidats admissibles. La main-d'oeuvre pour les travaux est assurée par Emploi et Immigration Canada aux termes de l'article 38 de la Loi sur l'assurance-chômage. Le montant de la subvention se calcule d'après le revenu du demandeur. Les demandes doivent être adressées directement aux groupes chargés de la réparation des maisons et l'autorisation est accordée par la Société d'habitation de l'Î.-P.-É., pourvu que le revenu annuel de l'aîné ne dépasse pas 15 500 \$ dans le cas d'un ménage d'une seule personne ou 19 500 \$ dans le cas d'un couple.

Programme des travaux d'extérieur pour les aînés

Des étudiants exécutent des travaux qui aident les propriétaires âgés à entretenir l'extérieur de leur maison. Ces travaux comprennent, durant l'été, le décapage et la peinture, le nettoyage de la cour, le nettoyage des fenêtres et l'empilage du bois de chauffage. Les aînés intéressés doivent s'adresser directement à la Société d'habitation de l'Î.-P.-É.

Services de soins à domicile et de soutien

Les services de soins à domicile et de soutien, division du ministère de la Santé et des Services sociaux, offrent des soins infirmiers, des services d'aide familiale, l'ergothérapie, la physiothérapie et des services de soutien communautaires à toutes les personnes de toute l'Île-du-Prince-Édouard. La division administre, achète ou aide à l'élaboration de toute une gamme de services destinés à des personnes habitant leur propre maison et leur propre collectivité. Tous les services visent à aider les aînés à demeurer dans leur maison ou à y retourner.

La division est également chargée de l'application de la Loi sur la protection des adultes (Adult Protection Act) qui vise à assurer des services d'évaluation, d'aide ou d'intervention aux adultes vulnérables qui sont incapables de se protéger eux-mêmes contre diverses formes de négligence ou d'abus, à sensibiliser le public et les autres prestataires de services à ce problème et à mettre sur pied et à développer des services préventifs d'aide et de protection des adultes.

Tous les services assurés par le service de soins à domicile et de soutien sont offerts à tous les résidents de l'Île-du-Prince-Édouard; l'admissibilité est fonction d'une évaluation de l'état de santé ou du fonctionnement social qui permet de déterminer les services qui conviennent.

Programme de report de taxe

Le ministère des Finances offre un programme de report des taxes foncières aux propriétaires âgés dont le revenu est fixe et restreint. Dans le cadre de ce programme, le paiement des taxes foncières peut être reporté, sans intérêt, jusqu'à ce que la propriété soit vendue ou que le demandeur n'en soit plus propriétaire. Les aînés intéressés à ce programme peuvent s'adresser au ministère provincial des Finances.

Foyers provinciaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux, division du troisième âge et des soins prolongés, administre et exploite trois foyers pour les personnes âgées dans le comté de Prince, deux dans le comté de Queens et deux dans le comté de Kings. Ces foyers assurent le logement ainsi que des

services de soutien et des soins infirmiers aux citoyens âgés dans le besoin.

On peut se renseigner sur les foyers provinciaux en téléphonant à (902) 368-4985.

Autres programmes provinciaux ou territoriaux

En plus des programmes fédéraux-provinciaux de logement dont nous avons déjà parlé, divers ministères des provinces et territoires offrent leurs propres programmes à l'intention des aînés, bien que ceux-ci n'en soient pas toujours les seuls bénéficiaires. Ces programmes sont souvent conçus pour compléter ou enrichir les programmes fédéraux ou provinciaux.

En outre, toutes les provinces offrent un programme de soins à domicile permettant aux aînés de recevoir des services de santé et d'aide ménagère. D'autres programmes provinciaux ou territoriaux qui favorisent l'autonomie pour ce segment de la population comprennent : les services de soins de jour, les soins de répit, l'entretien des maisons, les services de repas, le transport, les services de visite et les clubs de l'âge d'or dans les centres communautaires. Bon nombre de ces programmes sont assurés par les ministères provinciaux ou territoriaux de la santé ou des services sociaux.

Initiatives des gouvernements locaux

De nombreux gouvernements municipaux ainsi que des associations bénévoles du secteur privé travaillant au palier local ont également pris l'initiative d'assurer des services sociaux et des services liés à la santé aux personnes âgées. En outre, il est fréquent que les municipalités régionales ou locales agissent comme agents d'application pour les programmes financés soit par la province, soit par le gouvernement du Canada.

Il n'est pas rare qu'il y ait des différences marquées quant au type de services offerts d'une municipalité ou d'une région à l'autre, surtout parce qu'il y a de fortes variations au titre de la capacité de financer ou de fournir un service. Cette situation se produit plus souvent dans les régions rurales où l'assiette fiscale est souvent insuffisante pour permettre des mesures locales.

Les gouvernements locaux peuvent offrir les sortes suivantes de programmes de soutien à domicile :

- infirmières visiteuses et services de soins à domicile;
- services d'aide ménagère;
- popote roulante;
- soins de répit;
- services de transport ou réduction du prix des billets de transport public pour les aînés;
- services de soins de jour;
- centres de l'âge d'or;
- programmes d'extension;
- services d'aide à domicile;
- centres de services de soutien pour les aînés; et
- visites amicales.

Les entreprises du secteur privé offrent également des services de soutien ou de l'équipement, contre rémunération, aux personnes âgées. On trouve des services tels : les systèmes d'intervention d'urgence, les soins à domicile et les services de coiffeur à domicile.

Rôle des associations nationales et des associations de logements publics

D'autres intervenants contribuent à l'amélioration du logement pour les Canadiens et pour les personnes âgées. Bien que chacun de ces organismes nationaux de logement ait un intérêt particulier ou parle au nom d'un secteur donné de la population, d'une façon ou d'une autre chacun a aidé à promouvoir la qualité de vie et la qualité du logement.

Les associations nationales qui s'occupent directement de logement sont l'Association canadienne des constructeurs d'habitation, l'Institut canadien de l'habitation usinée, l'Institut canadien d'aménagement urbain, la Fédération de l'habitation coopérative du Canada, l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine et la Fédération canadienne des municipalités. En bref, ces

associations s'intéressent aux domaines suivants :

- **Association canadienne des constructeurs d'habitation (ACCH)** — Puisque la plupart des aînés se préoccupent de conserver leur autonomie, en maintenant leur sécurité financière et leur mode de vie, il faut offrir un éventail beaucoup plus grand de choix. À titre de porte-parole de l'industrie privée de la construction domiciliaire, l'ACCH étudie des options qui permettront de répondre aux besoins divers des aînés. Ces options comprennent des logements transformables, des pavillons-jardins et des collectivités de retraite. L'Association intervient également auprès du gouvernement fédéral en vue d'obtenir des mesures susceptibles d'accroître l'abordabilité des logements du troisième âge. Il s'agit notamment d'allocations de logement pour les aînés, de mesures fiscales et d'assouplissement du zonage pour permettre la cohabitation et d'autres options novatrices en matière de logement. On peut constater concrètement l'intérêt que porte l'ACCH au logement du troisième âge par la création récente d'un conseil du logement du troisième âge.

- **Institut canadien de l'habitation usinée** — Organisme national représentant l'industrie de l'habitation usinée, cet institut s'intéresse principalement aux maisons mobiles et aux logements modulaires. Ce type de logement s'avère depuis longtemps intéressant pour les aînés. Les maisons mobiles dans des parcs dotés de tous les services offrent la sécurité, l'entretien, les agréments et la structure sociale des logements en copropriété, sans parler de l'intimité et du fait que le logement n'ait qu'un étage. Les petites maisons modulaires ont les mêmes avantages.

Le projet-pilote de pavillons-jardins de la SCHL utilisait uniquement des maisons mobiles et des logements modulaires, et l'on prévoit que ce type de logement deviendra de plus en plus populaire à mesure qu'augmentera le nombre des aînés.

- **Institut canadien d'aménagement urbain (ICAU)** — L'Institut est un organisme indépendant sans but lucratif représentant divers professionnels du secteur privé qui ont un intérêt commun pour l'urbanisme, l'aménagement et le réaménagement au Canada. Les membres comprennent des propriétaires, des promoteurs, des constructeurs de complexes et d'immeubles industriels, commerciaux et résidentiels, des banquiers et des investisseurs ainsi que des professionnels et des experts-conseils des domaines connexes. Au cours des dernières années, l'ICAU a fait un apport précieux aux discussions sur l'abordabilité du logement pour les Canadiens à revenu faible et modeste, particulièrement les personnes âgées.
- **Fédération de l'habitation coopérative (FHC)** — Les coopératives sont des organismes sans but lucratif appartenant aux résidents membres dans le cadre d'une structure de comité; chaque membre a une part et un vote. Certaines coopératives, qui assurent de diverses façons la sécurité d'occupation, sont destinées aux personnes âgées. En représentant les préoccupations des coopératives membres au palier fédéral, la FHC est en mesure de préconiser des modifications aux programmes nationaux de logement et d'intervenir en faveur de nouveaux programmes (p. ex. le Programme fédéral des coopératives d'habitation, qui présente une technique novatrice de financement).
- **Association canadienne de l'habitation et de la rénovation urbaine (ACHRU)** — Le secteur sans but lucratif, avec l'aide de tous les paliers de gouvernement, participe à l'application d'une bonne partie des programmes de logement social du pays. Bon nombre de ces ensembles intègrent les aînés dans des lotissements familiaux, ce qui leur offre la sécurité, la compagnie, un emplacement approprié et l'abordabilité. La majorité du secteur de logement public sans but lucratif du Canada appartient à l'ACHRU, qui préconise des logements suffisants et abordables pour les Canadiens

à revenu faible ou modeste.

- **Fédération canadienne des municipalités** — Porte-parole officiel d'un grand nombre des gouvernements locaux du Canada, la Fédération canadienne des municipalités s'occupe de diverses questions, notamment du logement. Avec l'aide financière de la SCHL, le groupe de travail de la Fédération sur le logement s'occupe actuellement d'un projet tripartite de réforme réglementaire avec l'Association canadienne des constructeurs d'habitation et l'Association canadienne de l'habitation et de la rénovation urbaine. Ce projet a pour objectif de faciliter la réforme municipale des règlements de zonage, ce qui encourage de nouvelles formes de logement (p. ex. les pavillons-jardins, les appartements accessoires, la conversion).

En plus de ces associations axées sur le logement, d'autres organismes, qui représentent des aînés et d'autres groupes à besoins spéciaux, préoccupés de questions sociales et de pauvreté, intéressés aux aspects techniques du logement ou à la statistique du logement, jouent un rôle de plus en plus important en ce qui concerne les services de logement et les services sociaux pour les aînés. Des forums comme les conférences territoriales-provinciales sur le logement des personnes âgées, organisés conjointement avec la SCHL, permettent de faciliter le dialogue entre l'industrie du logement et ces organismes de défense d'intérêts particuliers.

III. Options de logement

En comparaison de ce qui se faisait il y a même seulement deux décennies, la gamme des options de logement offertes aux personnes âgées à revenu faible, moyen ou élevé s'est beaucoup élargie, grâce à une plus grande conscience et sensibilité aux besoins et aux exigences de ce secteur important de la population. Bien que bon nombre des options suivantes ne soient pas encore offertes ou alors seulement en certains endroits, elles sont répertoriées ici en raison de l'intérêt qu'elles peuvent présenter pour les aînés.

Options permettant de vieillir sur place

Diverses options de logement sont offertes aux personnes âgées qui désirent demeurer dans leur propre maison tout en améliorant leur qualité de vie, leur sécurité et leur situation financière. Ces options sont les suivantes :

- **Rénovation/modification de la maison** — Des modifications telles des points d'appui dans les salles de bain, des armoires et des comptoirs de cuisine abaissés et l'accès au fauteuil roulant peuvent aider les aînés à conserver leur autonomie.
- **Systèmes d'intervention d'urgence** — Ces systèmes sont actuellement assurés par des organismes publics sans but lucratif et des organismes privés et donnent aux aînés la sécurité de savoir qu'ils recevront de l'aide en cas d'urgence.
- **Cohabitation** — La cohabitation avec d'autres personnes, jeunes ou âgées, peut donner aux propriétaires âgés la compagnie dont ils ont besoin et un sentiment de sécurité.
- **Appartements accessoires** — Un appartement accessoire (qui doit être approuvé par la municipalité) est un logement autonome que l'aîné peut soit louer lui-même ou louer à des locataires. En plus des avantages de compagnie et de sécurité, le propriétaire peut jouir d'un bénéfice monétaire.
- **Plans de transformation de l'avoir propre** — Ces plans permettent aux personnes âgées de convertir l'avoir propre accumulé dans leur maison en revenu supplémentaire, ce qui peut leur permettre de demeurer dans leur maison.
- **Services de soutien** — Comme nous l'avons dit ci-dessus, toute une gamme de services sont offerts par divers organismes publics, privés et bénévoles pour aider les aînés à habiter chez eux.

Options permettant d'habiter à proximité de sa famille et de ses amis

Plusieurs dispositions permettent aux aînés d'habiter des logements indépendants tout en étant à proximité de leur famille et de leurs amis qui peuvent leur donner un soutien officieux.

- **Duplex et triplex** — Un célibataire ou un couple âgé peut occuper l'un des logements tandis que des parents ou des amis occupent l'autre.
- **Cohabitation et appartements accessoires** — L'aîné occupe un appartement accessoire dans la maison d'un ami ou d'un membre de sa famille.
- **Logements bifamiliaux** — Il s'agit d'une paire de logements jumelés, un étant un logement familial et l'autre un petit logement (d'ordinaire d'un seul étage) conçu de façon à répondre aux besoins d'une personne âgée. Chacun a sa propre entrée et son propre numéro civique.
- **Pavillons-jardins** — Il s'agit de petites maisons autonomes, conçues pour les personnes âgées, placées sur le même terrain que la maison d'un membre de la famille. Cette option exige une modification du règlement de zonage.
- **Logements transformables** — Ces logements peuvent être transformés facilement et à peu de frais par la famille lorsqu'il deviendra nécessaire d'y inclure un appartement. Cet appartement pourrait être occupé par une personne âgée, ou alors le propriétaire pourrait être une personne âgée qui loue cet appartement pour obtenir un revenu supplémentaire.

Options permettant d'habiter en compagnie de ses pairs

Il arrive que des personnes âgées jugent que le temps est venu de choisir un mode de vie expressément conçu pour eux. Les options qui comportent une ségrégation en fonction de l'âge sont les suivantes :

- **Logements de retraite protégés** — Ces appartements ou groupes de maisons d'un

étage construits expressément pour les aînés sont conçus pour permettre l'autonomie. Ils comprennent des systèmes d'intervention d'urgence et un directeur qui assure une aide informelle.

- **Cohabitation** — Ces logements fournissent un milieu de type familial et peuvent recevoir un maximum de dix aînés, qui partagent la salle à manger et les locaux de loisirs et les locaux collectifs. Les appartements privés peuvent être soit des appartements autonomes, soit des studios.
- **Logements-foyers** — Ces logements sont semblables à la catégorie précédente, mais à plus grande échelle. Ils assurent un plus grand nombre de services, y compris les repas et l'aide ménagère. Les occupants ont leurs propres appartements, qui comprennent une cuisinette, et prennent au moins un repas par jour dans une salle à manger commune. D'ordinaire, ces logements appartiennent à un organisme public ou sans but lucratif.
- **Maisons de type Abbeyfield** — Une aide ménagère à domicile s'occupe du fonctionnement de la maison, des courses et de la préparation des repas.
- **Logements coopératifs du troisième âge** — Les coopératives d'habitation offrent la sécurité d'occupation ainsi que le contrôle et la gestion du projet par les résidents. Certains ensembles sont financés par les membres.
- **Foyers collectifs satellites** — Les aînés habitent dans une famille, dans une maison traditionnelle, et passent la journée dans une installation voisine qui offre un programme de soins de jours.
- **Villages de retraite** — Destinés à la population des aînés actifs et indépendants, ces collectivités présentent diverses tailles, depuis les petits immeubles d'habitation jusqu'aux lotissements complets ou même aux petites villes. Les logements peuvent être de petites maisons, des maisons mobiles ou des appartements. Des magasins, des installations de loisirs et des installations sociales sont fournis.
- **Collectivités de retraite de maisons mobiles** — Ces maisons sont d'ordinaire situées à la campagne ou en banlieue et, comme les collectivités de retraite, offrent

toute une variété de services et d'installations. Cependant, cette option est généralement plus abordable.

- **Communautés de retraite offrant un éventail de soins** — Ces communautés offrent tout le spectre des soins permanents, depuis l'autonomie jusqu'aux soins infirmiers. La gamme de services, de types de logements et d'installations est donc considérable.